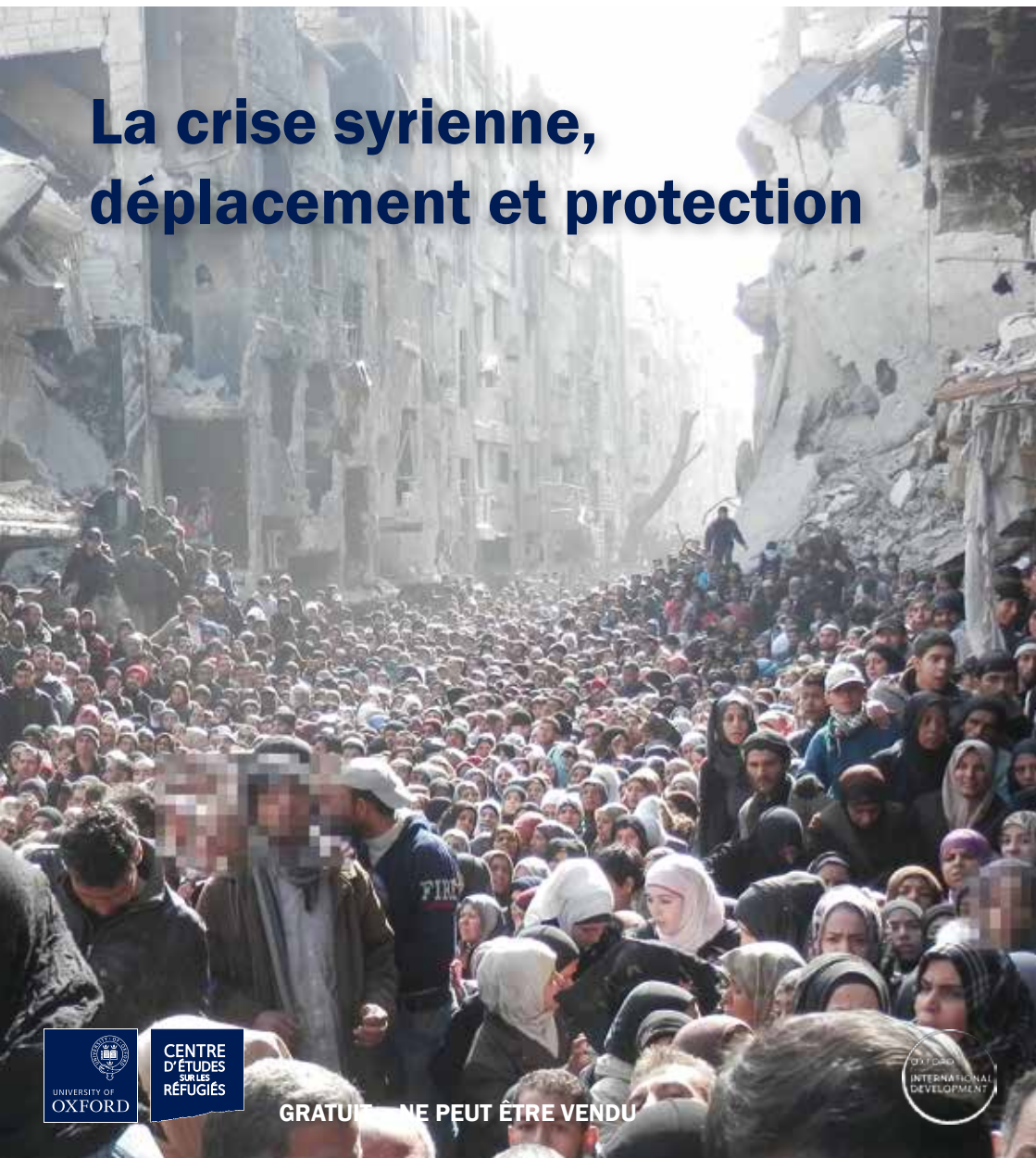


MIGRATIONS FORCÉES revue

numéro 47
septembre 2014

La crise syrienne, déplacement et protection



CENTRE
D'ÉTUDES
SUR LES
RÉFUGIÉS

GRATUIT - NE PEUT ÊTRE VENDU



- 3 De la part des rédacteurs en chef**
- 4 Avant-propos : la perte en héritage**
Nigel Fisher
- 6 Les défis, en matière de développement et de protection, que pose la crise des réfugiés syriens**
Roger Zetter et Héloïse Ruaudel
- 11 La crise des réfugiés au Liban et en Jordanie : la nécessité des dépenses en faveur du développement économique**
Omar Dahi
- 14 Des Syriens contribuent à la croissance économique du Kurdistan irakien**
Anubha Sood et Louisa Seferis
- 17 Au Liban, les réfugiés provenant de Syrie sont soumis à un statut juridique limité**
Dalia Aranki et Olivia Kalis
- 19 Le rôle des communautés d'accueil dans le Nord du Liban**
Helen Mackreath
- 21 La participation de militants réfugiés aux efforts de secours au Liban**
Frances Topham Smallwood
- 23 Stratégies de survie des syriens auto-installés au Liban**
Cathrine Thorleifsson
- 26 Réfugiés par association**
Blanche Tax
- 27 Les difficultés de protection posées par la mobilité**
Melissa Phillips et Kathrine Starup
- 30 Un devoir et un fardeau pour Jordanie**
Saleh Al-Kilani
- 32 Pour des programmes de protection dirigés par les bénéficiaires en Jordanie**
Sinead McGrath
- 32 Si Israël acceptait les réfugiés et PDI syriens dans les monts du Golan**
Crystal Plotner
- 35 Genre, conscription et protection, et la guerre en Syrie**
Rochelle Davis, Abbie Taylor et Emma Murphy
- 39 L'impact du déplacement sur les réfugiés syriens handicapés, blessés ou âgés**
Marcus Skinner
- 41 La vulnérabilité des réfugiés palestiniens venus de Syrie**
Leah Morrison
- 42 La santé mentale des enfants et des adolescents réfugiés syriens**
Leah James, Annie Sovcik, Ferdinand Garoff et Reem Abbasi
- 44 Ce qui se passe réellement : le déplacement interne en Syrie**
Erin Mooney
- 46 Comment la crise transforme le rôle des femmes en Syrie**
Zerene Haddad
- 48 La mobilité comme solution**
Lucas Oesch

Remerciements

Ce numéro a été publié avec l'aide du Programme régional de protection et de développement, une initiative régionale étalée sur trois ans pour le Liban, la Jordanie et l'Irak, dirigée par le Danemark et financée par l'UE, le Danemark, l'Irlande, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et la République tchèque.

La Revue des Migrations Forcées est seule responsable du contenu de cette publication, qui ne doit en aucun être interprété comme le reflet des opinions des donateurs.



En couverture : Des réfugiés palestiniens du camp de Yarmouk attendent l'arrivée de l'aide alimentaire. On observe derrière eux les destructions provoquées par les bombardements dans la région. Janvier 2014 UNRWA

Le camp de Yarmouk est un district de 2,1 kilomètres carrés, peuplé de réfugiés palestiniens, dans la ville de Damas. Yarmouk abritait auparavant plus de 160 000 Palestiniens, avant d'être pris au milieu des conflits en décembre 2012. En juillet 2013, un siège a commencé et aujourd'hui, seuls 18 000 réfugiés palestiniens environ

résident encore, sans accès aux denrées alimentaires ni aux médicaments, au milieu des cliniques et des écoles fermées, des rues et des bâtiments endommagés et avec un accès considérablement restreint au reste du monde. Sur les quelque 540 000 réfugiés palestiniens en Syrie, on estime que plus de 50% ont été déplacés à l'intérieur de la Syrie ou vers les pays voisins.

Pourquoi certains visages sont pixellisés ?

Consultez www.fmreview.org/fr/politique-en-matiere-de-photos

Numéros de RMF à paraître
www.fmreview.org/fr/apaire

Organisations confessionnelles et réponses au déplacement (RMF 48)

À paraître en novembre 2014.

Nous n'acceptons plus les soumissions.

www.fmreview.org/fr/foi

Les changements climatiques et les déplacements (RMF 49)

À paraître en mai 2015.

www.fmreview.org/fr/changementsclimatiques-desastres

Dayton + 20: vingt après les accords de Dayton (RMF 50)

À paraître en octobre 2015.

Plus de détails

www.fmreview.org/fr/balkans



De la part des rédacteurs en chef

Revue Migrations Forcées (RMF)

offre une tribune pour un échange régulier d'informations et d'idée entre chercheurs, réfugiés et déplacés internes ainsi que tous ceux qui travaillent avec eux. Elle est publiée en français, anglais, espagnol et arabe en association par le Centre d'Études sur les Réfugiés de l'Université d'Oxford.

Personnel

Marion Couldrey et Maurice Herson
(Rédacteurs en Chef)
Nina E Weaver (Assistante de
financement et de promotion)
Sharon Ellis (Assistante)

Forced Migration Review

Refugee Studies Centre
Oxford Department of International
Development, University of Oxford,
3 Mansfield Road,
Oxford OX1 3TB, UK.

fmr@qeh.ox.ac.uk

Tél : +44 (0)1865 281700
Skype : fmreview

www.fmreview.org/fr

Avis de non responsabilité

Les avis contenus dans RMF ne reflètent pas forcément les vues de la rédaction ou du Centre d'Études sur les Réfugiés.

Droits d'auteur

Tout document de RMF imprimé ou mis en ligne peut être reproduit librement, à condition que la source et l'URL spécifique de l'article soient mentionnés.



ISSN 1460-9819

Conception/design

Art24
www.art-24.co.uk

Imprimerie

LDI Print
www.ldiprint.co.uk



Au vu du nombre de personnes déplacées, la crise syrienne est aujourd'hui la plus grande crise de PDI au monde et probablement aussi la crise dans laquelle le plus grand nombre de personnes se retrouvent « coincées ». De surcroît, le nombre de réfugiés originaires de Syrie ne cesse d'augmenter, qu'il s'agisse des réfugiés syriens eux-mêmes, des réfugiés irakiens ou palestiniens, ou d'autres encore.

Comme l'affirme Nigel Fisher, ancien Coordonnateur humanitaire régional de l'ONU pour la crise en Syrie, dans son article d'introduction : « N'oublions ... pas que le déplacement est la manifestation de la sinistre réalité qu'est l'impunité, omniprésente et insidieuse en Syrie. Si un conflit devait être caractérisé par l'absence de proportionnalité et de distinction, c'est bien la guerre civile syrienne ! »

À ce jour, les réfugiés n'ont pas tous bénéficié du même statut officiel, des mêmes conditions physiques ou du même accueil par la société, et il ne fait aucun doute que ces facteurs continueront de varier selon les pays et la période. Alors qu'aucun signe actuel ne nous permet d'entrevoir quand ou comment la crise syrienne pourrait prendre fin, la communauté internationale doit saisir l'occasion d'établir dès à présent une réponse adéquate face à une situation qui se transformera selon toute attente en déplacement prolongé. Alors que les conditions dans les pays voisins et les réponses des autres pays continueront d'évoluer, on observe déjà l'apparition d'un schéma de besoins, de carences et de problématiques. Les auteurs des articles présentés dans ce numéro émettent des observations qui pourraient s'avérer utiles en permettant de garantir une meilleure protection des déplacés et de donner forme à l'assistance portée aussi bien à ces derniers qu'aux pays et aux communautés qui les « accueillent ».

Nous sommes particulièrement reconnaissants envers Kathrine Starup du Conseil danois pour les réfugiés et Dawn Chatty du Centre d'études sur les réfugiés pour leur assistance et leurs contributions en tant que conseillères spéciales sur ce numéro.

Le numéro complet ainsi que chaque article individuel sont disponibles en ligne aux formats HTML et PDF sur www.fmreview.org/fr/syrie. Il sera disponible en ligne et en version imprimée en anglais, arabe, espagnol et français. La liste détaillée du contenu de ce numéro est disponible sur www.fmreview.org/fr/syrie/RMFliste.pdf.

Merci d'aider à diffuser ce numéro aussi largement que possible en le faisant circuler parmi vos réseaux, en publiant des liens, en le mentionnant sur Twitter et Facebook et en l'ajoutant à vos listes de ressources. Veuillez nous écrire à fmr@qeh.ox.ac.uk pour solliciter des exemplaires imprimés de ce numéro.

Si vous souhaitez être tenus informés de nos nouveaux ou prochains numéros, rejoignez-nous sur Facebook ou Twitter ou souscrivez à nos alertes e-mail sur www.fmreview.org/fr/souscrivez-aux-alertes-email.

Sincères salutations,

Marion Couldrey et Maurice Herson
Rédacteurs en chef de la Revue des Migrations Forcées

Avant-propos : la perte en héritage

Nigel Fisher

Alors que la guerre en Syrie est loin de prendre fin, l'ampleur du déplacement continue d'augmenter. La crise se prolongeant, les réfugiés et les PDI ont maintenant besoin de soutien pour leur protection, leur rétablissement, et leurs projets immédiats et à long terme.

La guerre civile en Syrie a déplacé un nombre impressionnant de Syriens qui ont fui leurs habitations et leurs communautés. D'ici août 2014, on estimait que près de 6,45 millions d'entre eux étaient déplacés à l'intérieur du pays et que plus de 2,9 millions d'autres se trouvaient en exil, réfugiés au-delà des frontières de la Syrie, vivant pour la grande majorité dans les pays voisins. De fait, la moitié de la population syrienne est déracinée, appauvrie, et une grande partie d'entre elle se trouve bloquée dans des zones difficiles d'accès – et ces chiffres ne sont très probablement qu'une sous-estimation. Cela provoque-t-il un tollé international, des expressions de colère et de solidarité ? Eh bien, oui, de la part des organisations de droits de l'homme, de l'UNERWA, de la Coordonnatrice des affaires humanitaires des Nations Unies, Valérie Amos devant le Conseil de sécurité, ainsi que dans les médias des pays voisins. Mais de manière générale ? La Syrie ne fait plus vraiment la une des journaux – chassée non seulement par Gaza et l'Irak mais délaissée aussi par l'indifférence.

« Déplacé ». Un petit mot tellement anodin. Mais avec son utilisation devenue courante, associée à des chiffres toujours plus élevés que l'esprit arrive difficilement à envisager, sommes-nous devenu insensibles au drame humain et aux faits dévastateurs cachés derrière le déplacement qui se produit aujourd'hui en Syrie ? Hors de vue, derrière ce terme plutôt neutre, on trouve répétés à l'infini des millions de récits de séparation familiale ; de perte d'enfants, de parents, d'amis, d'habitations, de quartiers entiers ; et la terreur causée par les bombes qui descendent en rafales, par les exactions des extrémistes, les représailles contre des parents emprisonnés, torturés, violés, disparus ou tués. Le déplacement, pas une fois, ni deux ou trois fois, mais un déracinement multiple – chez les voisins ou dans son propre quartier dans ce qui reste des bâtiments détruits, le déplacement à l'intérieur de son propre district ou gouvernorat, ou en dernier recours, la fuite à travers les frontières vers un avenir incertain.

Peu d'interventions tiennent compte aujourd'hui du traumatisme que les personnes déplacées ont vécu et continuent de vivre sous la forme de flash-backs récurrents, d'un sentiment de rejet ou d'une

séparation familiale qui se poursuit. Un soutien psychologique est nécessaire à une échelle massive ; mais la voie du rétablissement passe aussi par une tentative de rétablissement d'une sorte de normalité.

Qu'est-ce que la normalité ? Pour de nombreuses personnes qui ont subi des traumatismes causés par un conflit, il s'agit – au-delà du deuil – de la chance de pouvoir aider d'autres personnes, de pouvoir se concentrer sur les besoins des autres plutôt que sur ses propres idées noires ; c'est l'occasion de gagner sa vie et d'être capable de prendre des décisions concernant son avenir. Au cours de plusieurs dizaines d'années de travail avec et au service des personnes déplacées sur plusieurs continents, j'ai découvert une constante dans leurs espoirs. Lorsqu'on leur demande ce qu'elles veulent, les personnes déplacées ne parlent pas de confort matériel, d'abris, de nourriture ou de soins médicaux (bien évidemment, ces éléments de base sont essentiels et ne devraient en aucun cas être minimisés) – mais, ce qu'elles demandent c'est habituellement deux choses : du travail et l'éducation de leurs enfants.

Du travail, qui apporte avec lui la dignité de gagner son propre argent et la dignité de pouvoir décider comment dépenser cet argent ; l'éducation de leurs enfants parce que l'éducation est un facteur d'espoir pour l'avenir. J'ai entendu tellement de parents dire : « Peut-être bien que ma vie est finie, mais mes enfants devraient avoir un avenir et cela signifie d'aller à l'école ». En outre, pour un enfant, le fait d'aller à l'école – même si cette école se trouve dans la carcasse d'un bâtiment bombardé ou dans un camp de réfugiés – signifie un système, une routine, des amis et, espérons-le, un enseignant ou un aidant bienveillant. C'est une voie déterminante vers la normalité, vers le rétablissement après un traumatisme et un moyen pour réussir à gérer ces terribles cauchemars. Ne laissez donc personne vous dire que l'éducation n'est pas une intervention prioritaire pour les déplacés internes ou pour les réfugiés !

De plus, n'oublions surtout pas que le déplacement est la manifestation de cette sinistre réalité qu'est l'impunité, omniprésente et insidieuse en Syrie. Si

septembre 2014

un conflit devait être caractérisé par l'absence de proportionnalité et de distinction, c'est bien la guerre civile syrienne ! Toutes les parties en sont coupables et toutes causent des ravages en toute impunité, mais la prépondérance absolue de la force s'accompagne d'une absence totale de responsabilité. Il est suprêmement ironique qu'un régime qui se soustrait aussi ouvertement à ses obligations de souveraineté et à ses obligations en vertu du droit international humanitaire, se permette d'insister aussi farouchement sur le respect de ses propres droits souverains.

De l'autre côté des frontières de la Syrie, les pays voisins éprouvent des difficultés à répondre aux besoins des innombrables réfugiés qu'ils accueillent aujourd'hui ; le Liban, la Jordanie et la Turquie principalement, mais aussi l'Égypte et même l'Irak ont fait preuve d'une générosité qui va au-delà de ce que l'on était en droit d'attendre. Cependant, après trois ans et demi, ces pays commencent à en subir les contrecoups : augmentation des tensions sociales au sein des communautés d'accueil, concurrence entre ressortissants nationaux et réfugiés syriens pour obtenir des soins médicaux, des abris, de l'eau, des emplois et des places dans les écoles. Des difficultés de cet ordre exigent une attention qui doit dépasser la seule question des réfugiés, afin d'évaluer et de palier les pressions qui pèsent sur les communautés et sur les finances nationales.

Cette année, les gouvernements hôtes et la communauté internationale se sont rassemblés pour tenter de définir une stratégie de réponse intégrée au niveau régional qui tienne compte des complexités multiples de la crise syrienne, en considérant des solutions à long terme comme à court terme, axées tant sur les réfugiés que sur les communautés qui les accueillent. Les pays hôtes doivent réviser leurs politiques instaurées au cours des tous premiers mois de la crise lorsque peu de monde pensait qu'elle allait durer plus de quelques mois. Devrait-on donner aux réfugiés syriens l'autorisation de travailler dans les pays voisins, d'avoir des écoles ou des centres médicaux séparés ? Chacune de ces questions constitue un dilemme pour les pays hôtes qui espèrent que les syriens qu'ils accueillent retourneront un jour en



Une famille de réfugiés syriens à Erbil, en Irak. Les parents de la fille ont payé 100 dollars par personne pour assurer leur sécurité en sortant clandestinement de la Syrie après que leur quartier ait subi des attaques intenses et prolongées. « Ce que je souhaite plus que tout pour mes filles, c'est qu'elles puissent aller à l'école en toute sécurité », confie leur mère.

Syrie. Mais dans quelles Syrie ? Comment préparer les Syriens à rentrer dans un environnement radicalement transformé ? Comment aider les Syriens qui vivent encore dans leur propre pays à protéger leurs communautés, à maintenir en état les systèmes d'eau et d'égoûts, les écoles et les hôpitaux alors qu'ils sont constamment menacés, ou à absorber encore davantage de déplacement ? Toutes ces questions ont été soulevées et des solutions créatives sont recherchées pour y répondre. Dans un contexte où les ressources sont limitées, des choix difficiles doivent être faits et des solutions novatrices doivent être trouvées.

La guerre civile traîne en longueur, dans un contexte régional où l'instabilité s'accroît. Le nombre des déplacés va augmenter, comme également le nombre des réfugiés. Les auteurs qui ont contribué à ce numéro présentent tout un éventail de perspectives stimulantes sur le déplacement provoqué par la crise syrienne : des idées, des réflexions, des questions, des solutions, qui donnent à penser et à agir. Alors, bonne lecture.

Nigel Fisher a occupé le poste de Coordonnateur humanitaire régional des Nations Unies en charge de la crise syrienne.

Le titre de cet avant-propos a été emprunté au roman de Kiran Desai publié en 2006.

Les défis, en matière de développement et de protection, que pose la crise des réfugiés syriens

Roger Zetter et Héroïse Ruadel

Le Plan d'action régional 6 (Regional Response Plan, RRP6) de 2014 pour la Syrie accorde une place accrue au redressement initial, aux interventions favorisant la cohésion sociale et à la transition entre assistance et programmes de développement, tout en poursuivant l'effort d'aide humanitaire et de protection à grande échelle

Dans une région qui accueille déjà des millions de réfugiés palestiniens et irakiens, l'échelle de la crise syrienne fait peser un poids supplémentaire conséquent sur les ressources et les capacités des pays voisins et sur le système humanitaire international. En 2014, l'arrivée chaque jour dans les pays voisins d'en moyenne 3300 nouveaux réfugiés a soumis la capacité de protection des pays d'accueil et des acteurs internationaux à de fortes pressions et a encore accentué le poids de l'impact social, économique et de développement humain déjà négatif que subissent les pays de la région. Alors qu'il n'y a aucune perspective de voir la guerre civile diminuer en Syrie et que le processus de paix risque de repousser encore davantage un possible retour des réfugiés, le déplacement ne fait que se prolonger.

Le Plan d'action régional 6 (RRP6) de 2014 se base sur une projection qui prévoit comme cible de l'aide 2,85 millions de réfugiés syriens d'ici à la fin de l'année, répartis entre la Jordanie, le Liban et l'Irak - les trois pays dans lesquels le Programme régional de développement et de protection (RDPP)¹ prévu sur trois ans doit être mis en œuvre - et 2,5 millions de personnes sur les 45 millions qui constituent la totalité de la population d'accueil.

Le présent article s'appuie sur un exercice de cartographie et de méta-analyse réalisé pour le RDPP ainsi que sur des évaluations de projets, des rapports de situation et d'autres études produites par les agences intergouvernementales, les gouvernements hôtes, les bailleurs et les agences humanitaires au cours de 2013².

Impacts économiques sur les réfugiés et leurs moyens d'existence

Les activités génératrices de revenu disponibles aux réfugiés sont rares et pour la plupart des familles l'écart entre les revenus et les dépenses est à la fois considérable et en augmentation. La durabilité des moyens d'existence, le coût de la vie et les niveaux de loyer associés à l'insécurité alimentaire et à un endettement croissant sont

des motifs majeurs de préoccupation tant pour les réfugiés que pour ceux qui les accueillent.

Les réfugiés syriens acceptent du travail occasionnel, irrégulier et majoritairement non qualifié lorsqu'ils le trouvent ; au Liban, en Jordanie et en Irak environ 30 % de la population réfugiée en âge de travailler a une forme ou une autre d'emploi salarié sporadique, mais le niveau de compétition sur le marché du travail fait baisser les salaires. Que les réfugiés vivent en majorité dans les zones urbaines est un facteur significatif dans la mesure où il leur est plus facile d'y poursuivre une activité économique que ce n'est le cas dans les camps. Toutefois les possibilités d'emploi restent extrêmement limitées et la précarité des moyens d'existence des réfugiés urbains n'est pas moins sévère que celle de leurs homologues dans les camps.

Même si l'enregistrement en tant que réfugié donne accès à une aide humanitaire et à certains services publics, cela ne donne pas aux réfugiés syriens le droit de travailler légalement en Jordanie ou au Liban sans un permis de travail. C'est donc le secteur informel qui fournit des opportunités génératrices de revenu mais inévitablement les salaires y sont faibles et les conditions de travail abusives. Par contre, les réfugiés syriens qui résident dans la région kurde de l'Irak ont le droit de travailler. Les éléments indiquent que les conditions d'existence au Kurdistan irakien sont moins rudes qu'ailleurs car bien qu'ils soient plus nombreux à vivre dans des camps qu'en Jordanie, par exemple, ils y ont meilleur accès à l'aide humanitaire.

Les réfugiés syriens recourent à toute une variété de stratégies de subsistance très risquées. La vente des biens personnels est très courante ; ce qui a pour effet non seulement de les appauvrir encore davantage mais aussi de diminuer les ressources qu'ils pourraient avoir à disposition pour reconstruire leur vie et leurs moyens d'existence en cas de retour en Syrie. Le manque

septembre 2014

de travail touche les femmes et les jeunes de manière disproportionnée et à l'inverse, on assiste parallèlement à un appauvrissement de plus en plus profond des familles de réfugiés et à une recrudescence du travail des enfants. Une situation particulièrement préoccupante en ce qui concerne le bien-être immédiat de ces enfants et la perte de leur éducation qui risque d'affecter leurs chances dans la vie en exil comme de retour en Syrie.

La vision d'ensemble est celle d'une vulnérabilité chronique qui devient à la fois plus profonde et plus enracinée. Alors que l'effort humanitaire se concentre, inévitablement, sur les réfugiés syriens, la situation des réfugiés palestiniens et irakiens qui subissent un déplacement secondaire hors de Syrie est extrêmement grave. Les coûts et l'impact de ce déplacement sur leurs moyens d'existence sont drastiques et il est particulièrement préoccupant de constater qu'ils ont été laissés en marge par le programme d'action général.

Impacts économiques sur les pays et les populations d'accueil

En termes d'impacts **micro-économiques**, les loyers augmentent en flèche ce qui tend à exclure la population locale du marché de la location. Il est très courant d'observer principalement en ce qui concerne la main d'œuvre peu qualifiée des pics substantiels de chômage, une dépression du niveau des salaires et une rarefaction des possibilités d'emploi. Malgré les restrictions officielles sur leur droit de travailler, certains réfugiés obtiennent des emplois et cette poussée de l'offre de main-d'œuvre a eu un impact profond sur le marché du travail, entraînant une augmentation du prix des denrées essentielles. Alors que les systèmes de transferts/bons visant à aider les réfugiés ont augmenté leur pouvoir d'achat, ils ont également entraîné une augmentation des prix sur les marchés locaux, accentuant la vulnérabilité en termes de moyens d'existence d'un nombre chaque fois plus important de foyers locaux.

Outre la tension fiscale ainsi créée, les impacts sur la production et le rendement économiques ont également un effet sévère sur les populations d'accueil, appauvrissant un nombre tout à fait conséquent de foyers à revenu moyen ou déjà pauvres. Avant la crise, 25 % de la population libanaise vivait déjà en dessous du seuil de pauvreté de 4 \$ US par jour, et les projections indiquent que l'afflux de réfugiés risque de pousser 170 000 libanais supplémentaires dans la pauvreté et de doubler le taux de chômage qui risque d'atteindre plus de 20 % d'ici 2014³. Qu'il soit prévu, dans le

cadre du RRP6, d'apporter de l'aide à 2,5 millions de personnes dans les pays d'accueil à travers une série de projets de soutien communautaire et d'autres interventions est une indication de l'importance de cette pression. Toutefois, ce chiffre ne tient compte que d'à peine plus de 5 % de la population totale des trois pays combinés (environ 20 % dans le cas de la Jordanie et du Liban) et il est improbable que cela réduise de manière significative les impacts négatifs à court ou long terme que subissent les pays d'accueil.

La crise a également eu un effet nuisible sur l'ensemble des services publics – notamment dans les secteurs de la santé et de l'éducation – ainsi que des impacts sévères sur des services comme ceux de l'approvisionnement en eau et en électricité. Des pénuries de capacité antérieures à la crise déjà substantielles ont encore radicalement augmenté, malgré l'aide du Programme régional d'action visant à soutenir le développement des infrastructures.

Les impacts **macroéconomiques** négatifs incluent des pertes importantes en termes de performance économique, de taxe et de revenu publics, de consommation et d'investissement privés ainsi que des baisses de croissance et ils entraînent une augmentation des taux de chômage et un approfondissement des déficits nationaux. La Banque mondiale a estimé par exemple, que l'impact de la crise réduirait le taux de croissance économique du Liban (PIB) de 2,9 % par an par rapport à un taux de croissance prévu de 4,4 % en 2012/14 tout en projetant une diminution de plus de la moitié de l'investissement étranger direct par rapport aux années précédentes. Le cumul de ces impacts a diminué le revenu du gouvernement de 1,5 milliard de \$ US alors que l'augmentation de la demande en services publics⁴ a entraîné simultanément une hausse des dépenses du gouvernement de 1,1 milliard de \$ US.

Les schémas commerciaux, les dynamiques affectant la performance à l'importation et à l'exportation ainsi que les prix des produits aux consommateurs ont été sévèrement perturbés dans l'ensemble de la région. Le bouleversement à long terme du commerce international continuera d'exacerber encore davantage le déclin de l'investissement, la hausse du chômage et la pénurie de produits essentiels dans la région. La situation politique et sécuritaire instable et les effets de débordement générés par le conflit réduisent la confiance des investisseurs et des consommateurs, diminuent encore l'activité économique et soumettent les finances publiques à une pression encore accrue.

septembre 2014



UNHCR / Kohler

Omar, 20 ans, travaille comme apprenti dans une charpenterie d'Amman, en Jordanie, pour aider à soutenir sa mère, sa soeur et ses trois frères. Son salaire mensuel couvre le coût du loyer. Son père, qui lui a appris la charpenterie, a été tué par le feu d'un tireur isolé en Syrie en 2014.

À l'inverse, et il s'agit peut-être d'un phénomène moins communément reconnu, les crises humanitaires peuvent déclencher des occasions de développement⁵, et certains effets positifs ont également été signalés dans la région – disponibilité accrue d'une main d'œuvre à bon marché qui joue en faveur des employeurs alliée à une augmentation de la demande et de la consommation de la part des réfugiés, ce qui tend à avantager les producteurs agricoles à grande échelle, les propriétaires fonciers, les commerçants, les entrepreneurs et les détaillants locaux, les entreprises de construction ainsi que les fournisseurs de marchandises et de produits utilisés par les programmes humanitaires. Dans certains endroits, des réfugiés qui sont des professionnels diplômés, des ingénieurs, des médecins, des travailleurs de la construction et des artisans qualifiés, contribuent à l'augmentation de la capacité économique locale. Les exportations du Liban vers la Syrie ont augmenté de manière substantielle et pour la première fois la balance commerciale du Liban avec la Syrie est positive.

Les limites de la protection des réfugiés

Bien que le Liban, l'Irak et la Jordanie n'aient pas signé la Convention de 1951 relative aux réfugiés ou son Protocole additionnel de 1967, ils ont fait preuve d'une solidarité remarquable à l'égard de la population réfugiée. On observe toutefois une ambivalence croissante des pays d'accueil et de leurs populations respectives à

mesure que les pressions s'intensifient sur leurs moyens d'existence et leurs niveaux de vie.

Les Syriens peuvent entrer en Jordanie avec un passeport et n'ont pas besoin de visa ou de permis de résidence. Dans certaines circonstances ils ont la permission de résider dans des communautés urbaines. La possession d'une carte d'enregistrement du HCR est nécessaire pour obtenir accès à l'assistance et aux services locaux mais les réfugiés peuvent très facilement perdre leur statut et leur accès à l'assistance si, par exemple, ils se déplacent à l'intérieur du pays. Ils sont nombreux à ne pas s'enregistrer – par manque d'information certes, mais aussi pour des motifs de sécurité ou par peur d'être repérés par les différentes factions qui combattent en Syrie.

Au Liban, un permis de résidence est nécessaire, valable pendant six mois avec la possibilité de le renouveler pour une nouvelle période de six mois. Toutefois, la plupart des réfugiés sont incapables de payer l'extension subséquente du permis, ce qui les prive de facto de leur statut légal. En Irak, il existe un vide dans le cadre législatif de protection, et la pratique est loin d'être uniformisée d'un gouvernorat à l'autre. De telles conditions limitent la liberté de mouvement et restreignent l'accès des réfugiés au travail, aux services et au logement. Les réfugiés palestiniens qui quittent la Syrie et qui ont déjà cherché protection dans les pays

septembre 2014

voisins sont particulièrement vulnérables, ils sont soumis d'une part à des conditions de résidence extrêmement restrictives alors que d'autre part les ressources de l'UNRWA, l'agence de l'ONU qui a pour mandat de leur porter assistance, sont déjà débordées. Dans la pratique, depuis mi-2014 la Turquie reste le seul des pays avoisinants à continuer d'autoriser l'entrée dans le pays des réfugiés palestiniens provenant de Syrie.

Il semble, même si les programmes d'assistance humanitaire accordent énormément d'importance à la protection, qu'une grande partie de la population qui fuit la Syrie ignore ses droits et ses obligations. Ceux parmi les réfugiés dont le statut est irrégulier deviennent de plus en plus marginalisés et vulnérables. En termes de protection, obtenir un accès permettant de traverser les frontières est la préoccupation la plus urgente des réfugiés. La clôture périodique de ses frontières par le Liban – en réponse à des violences et des menaces transfrontalières – ainsi que les restrictions récentes en termes d'accès soumettent les réfugiés à de nombreux risques. La Jordanie et le Liban refusent régulièrement l'entrée à des réfugiés irakiens provenant de Syrie ainsi qu'à d'autres groupes sans documents d'identité réguliers.

Certains cas d'arrestation et de détention arbitraires sont signalés dans les trois pays (même s'ils sont moins évidents au Liban). Les Palestiniens sont plus particulièrement susceptibles de subir des détentions arbitraires. Les éléments recueillis suggèrent que la migration de type secondaire, c'est-à-dire lorsque les réfugiés se déplacent à l'intérieur du pays d'asile ou qu'ils font des allers retours en Syrie, augmente les risques en matière de protection et intensifie la vulnérabilité des foyers dans la mesure où les réfugiés perdent leur statut régulier. Sujet de préoccupation croissante également, le nombre de Syriens qui finissent par avoir un statut d'immigration irrégulière parce qu'ils sont incapables de payer le renouvellement de leurs visas⁶.

Certains facteurs socioéconomiques associés à l'absence d'un statut légal augmentent la probabilité qu'ont les réfugiés de se voir soumis à une série de vulnérabilités et de violations de leurs droits humains, indépendamment du fait qu'ils vivent dans des camps ou soient installés en milieu urbain. Les mariages précoces et forcés seraient devenus plus fréquents que pendant la période antérieure à la crise, et les incidents de violence domestique, de violence sexuelle et de violence à l'égard des enfants sont

nombreux. Dans le cas d'installation en milieu urbain, la possibilité d'être expulsé s'accompagne de risques substantiels en matière de protection, particulièrement dans la mesure où les autorités locales de certaines zones ont commencé à adopter des mesures de répression contre les réfugiés qui travaillent de manière informelle. La durée de la crise a également accentué la vulnérabilité des communautés d'accueil, et les tensions entre réfugiés et communautés d'accueil exacerbent les risques en matière de protection.

Répondre aux difficultés en matière de développement et de protection

Les acteurs humanitaires et du développement tentent de répondre à plusieurs défis, stabiliser une situation économique précaire, forger une transition entre assistance et développement, promouvoir des stratégies de développement économique capables de soutenir équitablement les communautés d'accueil comme celles des réfugiés, et réduire les risques d'impacts économiques négatifs susceptibles d'exacerber les tensions nationales et régionales. Parallèlement, il est tout aussi impératif de favoriser l'instauration d'un « environnement propice à la protection » des réfugiés.

Pour développer une base factuelle plus fiable sur laquelle adosser des interventions mieux ciblées, un certain nombre de domaines sont prioritaires. Au plan stratégique, il faut davantage réfléchir à la manière de mieux coordonner l'assistance internationale dans les domaines de l'humanitaire et du développement pour les aligner sur les stratégies nationales de développement afin de réduire les impacts négatifs tout en optimisant les possibilités de développement. De même, des analyses sont nécessaires pour mieux comprendre les impacts structurels que la crise des réfugiés fait peser sur le commerce régional et la manière de les atténuer. Au plan microéconomique, il est nécessaire de comprendre plus précisément le fonctionnement des dynamiques qui affectent le marché du travail dans des conditions de choc économique grave et de surplus important de main-d'œuvre. Analyser plus en profondeur l'interaction entre l'insécurité des moyens d'existence et les risques de protection ainsi que la possibilité de fonder des stratégies de protection sur la communauté, pourrait contribuer au renforcement des objectifs de protection du RRP6.

Pour résoudre les coûts et les impacts ainsi que les besoins en termes de moyens d'existence des réfugiés comme de la population d'accueil, un programme expérimental comprenant une

série de projets à impact rapide (QIPs) ciblés, menés en partenariat avec les autorités locales, le secteur privé et les organisations communautaires pourrait être un moyen d'implanter des projets à forte intensité de main-d'œuvre dans les zones à forte densité de réfugiés. Une telle initiative pourrait être soutenue grâce à des mécanismes de financement des microentreprises, à des programmes d'argent contre du travail et à des formations professionnelles et d'acquisition de compétences. Il est vital que les actions de ce type ciblent les groupes les plus vulnérables parmi les réfugiés et les populations d'accueil et veillent à ce que ces dernières ne subissent aucun désavantage financier du fait de ces initiatives.

De manière plus générale, un déplacement vers des programmes de soutien des moyens d'existence axés sur les marchés et les remises d'espèces en association avec des procédures d'enregistrement qui donneraient aux réfugiés le droit de travailler et de créer des entreprises, pourrait contribuer à lutter contre l'appauvrissement croissant des réfugiés et de leurs hôtes. Ces initiatives devraient s'appuyer sur une amélioration des évaluations portant sur la vulnérabilité des foyers et des moyens d'existence et sur une amélioration des critères de sélection.

Combattre les impacts au niveau national et la pression fiscale sur les services publics

nécessite un soutien technique aux ministères des finances et de la planification des gouvernements nationaux pour renforcer leur capacité de planification du développement macroéconomique en visant simultanément une stabilisation à court terme et un rétablissement et une capacité de résistance à plus long terme.

Pour protéger et renforcer les droits des réfugiés et enrainer une orientation fondée sur le respect

des droits au cœur des structures de gouvernance des pays concernés, une expansion considérable de la capacité du programme doit être envisagée. Cela nécessitera : de rendre la protection plus efficace et plus cohérente dans la pratique ; de former et de sensibiliser les membres des forces nationales de sécurité, y compris la police et les responsables gouvernementaux, aux concepts et aux pratiques relatives à la protection des réfugiés ; de soutenir l'élaboration de stratégies intégrant la réception et la protection des réfugiés ; de soutenir les groupes de la société civile locale qui travaillent dans le domaine des droits de l'homme et de la protection des réfugiés ; et de plaider pour le respect des droits des réfugiés auprès des parties prenantes pertinentes.

Il devrait être possible d'instaurer **des normes juridiques plus rigoureuses et une meilleure couverture des lacunes en termes de protection** dans les cadres juridiques nationaux en encourageant les autorités et les agences pertinentes : à fournir aux réfugiés palestiniens et irakiens des documents clarifiant leur statut juridique et leur permettant d'accéder aux services ; à localiser et identifier les réfugiés non enregistrés, tout en prêtant une attention extrême aux aspects sensibles d'un tel processus ; à renoncer à toutes les pratiques d'expulsion/ refoulement et de détention arbitraire.

Finalement, il est impératif de **promouvoir le respect des droits des réfugiés**, de prévenir les atteintes et les violences à leur égard et de réduire leur vulnérabilité, notamment en mettant en place, au niveau des communautés, des stratégies de protection et en plaçant pour obtenir l'implication des communautés d'accueil dans la mise à disposition de services et d'infrastructures au service des réfugiés.

Roger Zetter roger.zetter@qeh.ox.ac.uk est Professeur émérite au Centre d'études pour les réfugiés de l'Université d'Oxford. www.rsc.ox.ac.uk Héloïse Ruadel heloise.ruadel@gmail.com est Analyste en matière de politique humanitaire et de protection.

Nous tenons à remercier Sarah Deardorff-Miller, Eveliina Lyytinen et Cameron Thibos qui ont effectué le travail d'enquête qui sert de base à cet article et au rapport dans sa forme intégrale.

1. Le RDPP est un programme régional sur trois ans mis en place au Liban, en Jordanie et en Irak, soutenu par une plate-forme de bailleurs humanitaires et du développement à laquelle participent l'Union Européenne, le Danemark, l'Irlande, le Royaume Uni, les Pays Bas et la République Tchèque sous la présidence du Danemark.

2. *The Syrian displacement crisis and a Regional Development and Protection Programme: Mapping and meta-analysis of existing studies of costs, impacts and protection* ce rapport a été préparé à l'intention du Ministère des Affaires étrangères danois. La version intégrale de ce rapport est disponible sur : data.unhcr.org/syrianrefugees/download.php?id=4780

3. www.undp.org.lb/programme/pro-poor/poverty/povertyinlebanon/molc/executive.htm

4. *Lebanon, Economic and Social Impact Assessment of the Syrian Conflict*, Rapport de la Banque Mondiale No. 81098-LB. Septembre 2013 <http://tinyurl.com/WB-EconomicSocialImpact-Leb>

5. Voir : 'Reframing Displacement Crises as Development Opportunities', un article préparé par Roger Zetter pour la table ronde de la Displacement Solutions Initiative (DSI), Copenhague, 2-3 avril 2014

www.endingdisplacement.org/wp-content/uploads/2014/02/Concept-note.pdf

6. Voir également l'article de Dalia Aranki et Olivia Kalis, pages 20-21.

septembre 2014

La crise des réfugiés au Liban et en Jordanie : la nécessité des dépenses en faveur du développement économique

Omar Dahi

Le moyen le plus efficace de combattre la crise des réfugiés syriens est de demander aux États voisins de jouer un rôle de premier plan en investissant dans le développement, en modernisant les infrastructures et en créant des emplois, notamment dans les régions les moins développées de leur territoire.

L'arrivée de réfugiés syriens au Liban et en Jordanie a posé des défis économiques et sociaux sans précédent dans ces deux pays. Les citoyens libanais et jordaniens en ressentent les conséquences au quotidien, que ce soit par l'augmentation de leur loyer ou par la moindre disponibilité des services publics, ou encore par les infrastructures sanitaires et éducatives sollicitées au-delà de leurs capacités. Il ne fait aucun doute que ces deux pays d'accueil se sont montrés particulièrement généreux envers les réfugiés, en particulier au niveau sociétal. Toutefois, les tensions entre les communautés d'accueil et les réfugiés sont évidentes au sein de la société libanaise tandis qu'au Liban comme en Jordanie, une grande partie des discours officiels et sociétaux sur les réfugiés sont dorénavant empreints de ressentiment.

Même si la Syrie trouvait une solution politique durable accompagnée d'un cessez-le-feu, il est probable que les réfugiés restent où ils se trouvent pendant de nombreuses années encore. Par conséquent, face à cette crise, les gouvernements doivent adopter une approche de planification à long terme en collaboration avec la société civile et les institutions multinationales. En particulier, ils doivent prêter attention aux besoins de développement économique, dont la modernisation des infrastructures et la création d'emplois, en vue d'améliorer la vie de toutes les populations vulnérables, qu'il s'agisse des réfugiés ou des communautés d'accueil.

Comme la crise exerce de fortes pressions sur les capacités fiscales de chaque pays, exhorter les États à dépenser plus pourraient sembler contre-intuitif. Cependant plusieurs raisons justifient les dépenses en faveur du développement. Premièrement, les économies libanaise et jordanienne connaissent déjà des difficultés auparavant. Deuxièmement, les citoyens de ces pays tout comme les réfugiés syriens tireront profit des dépenses économiques. En revanche, restreindre les dépenses par crainte d'inciter les réfugiés à s'installer durablement sera dommageable pour les citoyens tout autant

que pour les réfugiés. Troisièmement, le fait que les réfugiés ne soient pas établis dans des camps crée des problèmes particulièrement difficiles car il est encore plus coûteux d'aller vers eux et de répondre à leurs besoins. Mais cela signifie aussi que les dépenses en faveur d'un développement global représentent le moyen le plus efficace de répondre à la crise humanitaire.

En Jordanie comme au Liban, les difficultés économiques sont arrivées avant la crise des réfugiés. Par exemple, entre 2009 et 2012, le taux de croissance du PIB a chuté de 8,5 % à 1,4 % au Liban et de 5,5 % à 2,7 % en Jordanie. Au Liban, l'éruption des révoltes arabes ont entraîné une réduction des investissements directs étrangers et un fort déclin des recettes touristiques. L'acheminement en pétrole de l'Égypte vers la Jordanie s'est trouvé fortement réduit pendant presque toute l'année 2012 suite au sabotage des pipelines reliant les deux pays, ce qui a provoqué une augmentation des coûts du carburant.

Cependant, les difficultés économiques de ces deux pays sont encore plus profondes. Selon un rapport du PNUD datée de 2010, le nombre de poches de pauvreté, définies comme des districts ou sous-district dans lesquels au moins 25 % de la population vit sous le seuil de pauvreté nationale, est passé de 22 à 32 en Jordanie entre 2006 et 2008. Selon ce même rapport, les trois gouvernorats les plus densément peuplés, Amman, Irbid et Zarka, abritent 57 % de la population vivant sous le seuil de pauvreté. Début mars 2014, 58 % des réfugiés syriens enregistrés étaient établis dans ces trois gouvernorats. Et c'est dans le gouvernorat de Mafraq, qui abrite le camp de Zaatar et un peu moins de 30 % des réfugiés syriens enregistrés, que l'on retrouve les taux les plus élevés de pauvreté et d'analphabétisme en Jordanie (ainsi que dans le gouvernorat de Maan).

Au Liban, la situation se caractérise par des inégalités économiques régionales plus prononcées, accompagnées de clivages sociaux profonds et de lignes de division sectaires que le conflit

septembre 2014



UNHCR/Lynsey Addario

De jeunes réfugiées syriennes essayent d'étudier dans leur camp de tentes à Turbide, dans la vallée de la Bekaa.

syrien est venu exacerber. 60 % des réfugiés syriens enregistrés sont établis dans les régions du Nord et de la vallée de la Bekaa, qui sont également les régions les plus pauvres du pays. La région du Nord présente le plus faible niveau de dépenses par habitant du pays ainsi que le niveau d'inégalité le plus élevé. Historiquement, ces deux régions ont été marginalisées puisque pendant la reconstruction, après la fin de la guerre civile libanaise en 1990, la plupart des flux financiers ont été dirigés vers la région de Beyrouth.

Toutefois, la Jordanie et le Liban se montrent réticents à engager des dépenses importantes en faveur du développement. Ils craignent qu'en investissant de manière significative en faveur des réfugiés, cela ne fasse qu'inciter l'arrivée de nouveaux flux, tout autant que l'intégration des réfugiés existants. En 2013, un ministre jordanien a avoué que les conditions étaient calibrées de

manière à fournir une assistance minimale aux réfugiés afin de ne pas les inciter à s'installer ; il semble que cette politique soit tout aussi tacitement en vigueur dans les autres pays d'accueil ¹.

Mais cette façon de voir les choses est erronée, même lorsque les pays considèrent leurs propres intérêts. Premièrement, ignorer ce problème est tout aussi préjudiciable pour la population nationale que pour la population de réfugiés. Deuxièmement, la capacité de nombreux Syriens à rentrer chez eux, et la décision de le faire, dépendra également d'autres facteurs. S'ils viennent de régions où ils craignent pour leur vie ou dans lesquelles l'activité économique est atone, les Syriens préféreront rester, même si cela implique de vivre dans le dénuement. Troisièmement, un plus grand nombre de problèmes apparaîtront si l'on choisit d'ignorer le problème plutôt que de tenter de le résoudre. Garantir aux réfugiés un niveau de vie décent devrait être une

septembre 2014

motivation pour les pays d'accueil afin d'éviter les problèmes sociaux qui vont de pair avec la pauvreté extrême et le dénuement. De plus, il y a de l'intérêt de chacun de scolariser les enfants et de les protéger de tout type d'exploitation. Enfin, tous les pays voisins bénéficieront d'une future Syrie à la fois solide sur le plan social et économique. Permettre aux Syriens de préserver leurs moyens de subsistance et de renforcer leurs capacités aujourd'hui est un investissement dans l'économie régionale à plus long terme.

Concernant le Liban, en plus des craintes relatives à l'intégration, on retrouve également le problème d'un État aux faibles capacités. Les Libanais sont réputés pour répondre fréquemment « nous n'avons pas d'État » lorsqu'on leur demande pourquoi les services sont insuffisants ou l'infrastructure dilapidée ; la crise actuelle donne donc l'occasion de renforcer les capacités de l'État à tous les niveaux. L'influx d'aide étrangère pourrait ainsi donner au gouvernement la possibilité de se renforcer sans devoir endosser le fardeau fiscal qui l'accompagne habituellement.

Épouser le développement implique d'investir dans la modernisation des infrastructures électriques, sanitaires et d'approvisionnement en eau, mais aussi de mettre en place des projets (avec peut-être une participation mixte publique-privée) qui entraîne une création d'emplois et une atténuation de la pauvreté. Ces projets doivent cibler les régions les plus vulnérables, tels que la vallée de la Bekaa et la région du Nord au Liban ainsi que le gouvernorat de Mafrq en Jordanie. Ils doivent s'accompagner d'activités de proximité qui permettent, d'une part, aux communautés locales d'exprimer leurs griefs et, d'autre part de promouvoir les efforts entrepris par l'État et la communauté humanitaire pour répondre à leurs besoins et à ceux des réfugiés. Trois facteurs clés permettent de gagner l'adhésion des communautés locales et nationales en faveur de ces projets et de mieux informer les communautés réfugiées de leurs droits : une plus grande contribution locale, une approche transparente et une diffusion médiatique.

Une coopération étroite est nécessaire pour que les efforts des institutions multinationales telles que la Banque mondiale et le FMI complètent les efforts des pays d'accueil, de l'UNHCR et les autres organismes d'assistance, plutôt que d'aller à leur rencontre.

La poursuite des objectifs politiques préexistants, tels que la consolidation fiscale et la baisse du

ratio dette/PIB, doit être réévaluée à la lumière des nouveaux besoins de développement et d'investissements infrastructuraux. Bien que l'approche de l'UNHCR ait évolué en faveur du développement dans le Plan no6 de gestion régionale de la situation des réfugiés syriens², cette évolution ne peut se concrétiser sans l'adhésion et la coopération de toutes les parties. La littérature tant universitaire que politique relative aux politiques économiques en période de conflit et post-conflit a démontré que les politiques économiques traditionnelles qui promeuvent l'austérité ou le retrait de l'État sont inadaptées, voire contre-productives, et qu'il est préférable, dans de telles circonstances, de donner priorité aux objectifs politiques plutôt qu'aux objectifs économiques³. Même si ces pays ne sont pas eux-mêmes en guerre, ils n'en ressentent pas moins les effets d'une période prolongée de bouleversement régional.

Les initiatives de développement dirigées par l'État, telles que les investissements infrastructuraux dans le domaine des services, de la santé, de l'éducation ou de la création d'emplois, qui ciblent les communautés d'accueil tout comme les réfugiés, présentent l'avantage de renforcer les capacités de l'État, d'apaiser les tensions et, parallèlement, de répondre aux besoins des réfugiés. Certes, les initiatives de grande échelle ne sont pas sans risques, mais il en va de même de l'inaction, notamment lorsque l'agitation commence à gagner tant les communautés d'accueil que les communautés de réfugiés.

Omar S Dahi odahi@hampshire.edu est professeur adjoint d'économie au Hampshire College www.hampshire.edu et chercheur invité au Carnegie Middle East Center de Beyrouth. <http://carnegie-mec.org/>

Les recherches menées dans le cadre de cet article ont bénéficié du soutien du Conseil arabe des sciences sociales (CASS) et de l'Agence suédoise pour le développement international (la SIDA). Les opinions exprimées ici sont celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement celles de Carnegie, de l'ACSS ou de la SIDA.

1. www.nytimes.com/2013/10/06/world/middleeast/as-syrian-refugees-develop-roots-jordan-grows-wary.html

2. Voir l'article de Roger Zetter et Héloïse Ruaudel, pages 6-10

3. Boyce J K and O'Donnell M (2007) *Peace and the Public Purse: Economic Policies for Postwar Statebuilding*. Lynne Rienner, Boulder. www.peri.umass.edu/236/hash/66ae14aa0e2ccd4a1b4aaed1f9cd9b7/publication/266/

Des Syriens contribuent à la croissance économique du Kurdistan irakien

Anubha Sood et Louisa Seferis

Dans la région du Kurdistan irakien les circonstances sont réunies pour permettre à la fois le succès des programmes qui renforcent les moyens d'existence des réfugiés comme ceux qui contribuent à l'économie locale.

Plus de 225 000 réfugiés ont trouvé asile dans la région du Kurdistan irakien ; ce qui représente 97 % de la totalité des réfugiés syriens qui se trouvent en Irak, la région centrale d'Irak ayant refusé l'entrée aux réfugiés syriens. Plus de 90 % des réfugiés syriens de la région du Kurdistan d'Irak sont des Kurdes syriens.

Une enquête économique menée récemment auprès des réfugiés dans les camps du Kurdistan irakien indique qu'une majorité significative de réfugiés a un accès très limité ou aucun accès à des activités génératrices de revenu, et que même ceux qui ont des activités génératrices de revenu ne parviennent pas à couvrir entièrement les besoins de leur foyer¹. Les résultats de cette enquête indiquent également que les réfugiés ont épuisé leurs économies, que leur niveau d'endettement augmente et qu'ils en sont réduits à des stratégies de subsistance économiquement négatives. Dans les zones où il y a une forte concentration de réfugiés, les loyers ont augmenté dramatiquement (de près de 20 % pour les logements et de 10 à 15 % pour les biens commerciaux) et les prix des produits de base et des denrées alimentaires ont également augmenté. Même s'il n'est pas clairement établi que l'augmentation des prix se doive au surcroît de demande causé par la présence des réfugiés, il n'en reste pas moins que ces facteurs ont un impact adverse grave sur les moyens d'existence et qu'ils entraînent l'appauvrissement d'un nombre important de foyers locaux (principalement parmi ceux qui ont des revenus moyens ou sont déjà pauvres).

Toutefois, et en parallèle, la région du Kurdistan irakien a connu une expansion économique qui a causé le retour de nombreux Kurdes qui avaient fui pendant le régime irakien précédent. En juin 2013, on comptait 2300 entreprises étrangères enregistrées dans la région du Kurdistan irakien qui venaient s'ajouter à 15 000 compagnies locales². La croissance a augmenté au cours des dix dernières années à mesure que les possibilités de transport régional des produits et des marchandises alimentaires à travers le Kurdistan vers des endroits comme la Turquie

compensent la perte d'activité commerciale avec la Syrie. Parmi les nombreux facteurs qui encouragent l'expansion dans la région du Kurdistan irakien, il convient d'inclure les logements abordables, la sécurité, la fiabilité de l'approvisionnement électrique, l'infrastructure aéroportuaire, l'essor des structures de transport, la solidité du secteur de la distribution, le marché du pétrole, le tourisme ainsi que des possibilités d'investissement dans le secteur de l'hébergement. Le Kurdistan irakien qui compte une population d'à peine plus de cinq millions devrait connaître une croissance de 8 % de PIB en 2014. Un taux de croissance de cet ordre entraîne une forte demande de main-d'œuvre non qualifiée ou semi-qualifiée et de main-d'œuvre qualifiée dans le secteur des services.

Des Syriens contribuent à l'expansion économique de la région du Kurdistan irakien

Alors que le retour en Syrie reste une perspective lointaine et que la réinstallation n'est envisageable que pour une minorité de réfugiés, de nombreuses personnes préfèrent rester dans les pays voisins, là où ils comprennent la langue et où la culture leur est familière. L'intégration dans les principaux pays d'accueil exige le soutien des communautés d'accueil et la mise en place de programmes qui n'amplifient pas la division entre les réfugiés et leurs hôtes, mais qui au contraire contribuent à renforcer les liens et bénéficient aux deux communautés.

En 2013 le Conseil danois pour les réfugiés (DRC) a initié un projet d'apprentissage destiné à des réfugiés syriens installés en dehors des camps dans la région du Kurdistan irakien. Ce projet avait été conçu pour aider les réfugiés syriens à mieux s'intégrer, à subvenir à leurs propres besoins et à contribuer à la croissance économique de la région. 70 % des bénéficiaires de ce projet étaient Syriens et 30 % faisaient partie de la communauté locale. Toutes ces personnes ont été placées dans des entreprises privées dans le secteur de l'hébergement et de la distribution pendant deux mois afin d'acquérir une formation par la pratique et une expérience du marché du travail. La plupart des employeurs ont contribué à la rémunération

septembre 2014



Pshitiwan Ali



Pshitiwan Ali



Pshitiwan Ali

De jeunes Kurdes et Syriens en placement professionnel.

des apprentis sous la forme d'espèces ou en fournissant le transport et des repas gratuits.

Ce projet a obtenu des résultats fantastiques parce que les Syriens ont rempli des postes dont la population locale ne voulait pas, ils ont travaillé comme serveurs, ont été employés à des tâches de nettoyage ou à d'autres travaux moins bien payés ou moins bien considérés par les locaux. Les réfugiés gagnaient de l'argent de manière digne, ils subvenaient aux besoins de leur famille et en même temps ils étaient productifs pour leur pays d'accueil. Deux mois après la fin du soutien financier accordé par le projet, environ 79 % des bénéficiaires du projet travaillaient toujours dans leur entreprise de placement mais en tant qu'employés à part entière.

Ceux d'entre eux qui ont quitté leur entreprise de départ l'ont fait parce qu'ils ont trouvé un autre emploi ou qu'ils se sont déplacés ailleurs. Les emplois dans lesquels les meilleurs taux de rétention ont été observés sont ceux de l'industrie des services – restauration, distribution et centres commerciaux. Le Conseil danois pour les réfugiés a également remarqué que la plupart des jeunes femmes qui avaient bénéficié d'un placement dans des grands magasins y sont restées après la fin du projet ; dans leur cas, il a semblé que le soutien du groupe, le prestige relatif de l'emploi occupé et le revenu régulier aient déterminé leur décision de rester.

La politique du gouvernement Kurde de permettre aux réfugiés de travailler s'est également avérée un important facteur favorisant. Les Syriens en possession d'une carte qui les identifie comme résident (valable de 6 à 12 mois) ont la permission de travailler, même si cette permission varie en fonction des gouvernements. À l'heure actuelle, le gouvernement ne renouvelle pas les cartes des résidents mais les Syriens continuent d'avoir le droit de travailler du moment qu'ils ont été titulaire d'une carte auparavant, même si elle est expirée. La position adoptée par le gouvernement n'est pas entièrement claire et il n'a toujours pas officiellement pris la décision d'approuver, ou non, le droit de travailler des réfugiés syriens, dans le but d'éviter qu'un afflux massif de main d'œuvre ne submerge le marché du travail, particulièrement à l'heure actuelle avec l'arrivée de nombreux PDI provenant de la région centrale de l'Irak. Les PDI qui viennent de la région centrale de l'Irak ne bénéficient pas de la même permission de travailler que les Syriens kurdes, même si certains d'entre eux ont réussi à trouver des emplois temporaires (principalement comme main d'œuvre non qualifiée et dans le domaine de la construction). Il est trop tôt pour pouvoir dire si le fait d'avoir apporté de l'aide aux Syriens et de ne pas en apporter aux PDI en dehors des camps va provoquer des tensions entre ces deux communautés.

Deux facteurs principaux expliquent en grande partie le succès du projet du DRC – les Syriens n'ont eu aucune difficulté à remplir des manques dans le marché du travail sans toutefois le saturer ou provoquer des tensions avec les communautés d'accueil, et l'existence d'un capital social d'intégration entre Kurdes syriens et communautés kurdes locales. Parce que les réfugiés syriens se trouvant dans le Kurdistan irakien sont en vaste majorité des Kurdes, l'obstacle de la différence de langue n'a pas été très important (différents dialectes kurdes par

rapport à la difficulté linguistique que les Syriens éprouvent en Turquie), et plus important encore le fait qu'au Kurdistan les réfugiés syriens ont eu accès à des réseaux sociaux qui ont favorisé la création d'emplois et d'entreprises.

Au Kurdistan, les possibilités pour mettre en place des programmes de moyens d'existence sont donc bien plus développées et flexibles que dans n'importe quel autre pays accueillant un nombre important de réfugiés syriens, particulièrement ceux dans lesquels les politiques gouvernementales interdisant aux réfugiés de travailler ou de créer des entreprises sont plus strictes. Des projets similaires de placement en entreprises ou de création d'entreprises mis en place par le DRC et d'autres ONG au Liban ou en Jordanie n'ont connu qu'un succès et une envergure limités comparativement à ce qui a pu être réalisé dans la région du Kurdistan irakien. En dehors des communautés kurdes, les liens sociaux entre les réfugiés syriens et les communautés qui les accueillent ne sont pas aussi solides et donc moins capables de résister aux pressions énormes que la présence des réfugiés fait peser sur les ressources et le marché du travail. Des marchés du travail saturés, particulièrement en ce qui concerne les emplois non qualifiés, signifient qu'il y a moins de possibilités de travail ou que les emplois disponibles mettent les réfugiés syriens en concurrence avec la main d'œuvre locale ; les Syriens, parce qu'ils acceptent de travailler pour un salaire inférieur, finissent souvent par supplanter la main d'œuvre locale. C'est particulièrement vrai dans des secteurs comme ceux de la construction, du travail agricole journalier ou temporaire, et de l'industrie des services. Dans le sud de la Turquie, par exemple, les restaurants emploient maintenant très souvent des jeunes garçons syriens d'environ 10 ans pour débarrasser les tables, laver la vaisselle et traduire pour les clients arabophones.

D'autres pays ont également adopté des politiques gouvernementales plus strictes en matière de droit du travail applicable aux réfugiés syriens, plus comparables à celles du gouvernement du Kurdistan irakien à l'égard des PDI provenant de la région centrale de l'Irak. En conséquence, ces gouvernements se sont également montrés réticents lorsque des ONG ont cherché à mettre en place des programmes pour développer les moyens d'existence des réfugiés, ne voulant pas encourager davantage de Syriens à « prendre » les emplois des populations hôtes qui elles aussi subissent une pauvreté et un manque d'emplois stables à long terme. L'assistance en nature apportée aux réfugiés est généralement une forme d'aide

humanitaire acceptée dans la région alors que certaines autorités considèrent la remise aux réfugiés d'espèces et d'articles liés aux moyens d'existence comme des mesures susceptibles de menacer le bien-être de leurs propres communautés. Promouvoir l'autosuffisance des réfugiés sans nuire aux moyens d'existence des communautés d'accueil exige le maintien d'un équilibre délicat.

Conclusion sur les programmes de développement de moyens d'existence

Il est fortement recommandé d'initier un programme de développement de moyens d'existence en partant des priorités socio-économiques du pays d'accueil et en se demandant comment le soutien apporté aux réfugiés peut atténuer la pression qui pèse sur cet accueil et/ou renforcer les systèmes et les marchés existants du pays hôte. Les ONG comme le DRC s'efforcent donc de trouver des marchés dans lesquels il existe déjà une collaboration plutôt qu'une concurrence entre Syriens et populations hôtes en vue d'y favoriser des possibilités de travail ou de créations d'entreprises. Les possibilités de développement de moyens d'existence peuvent également s'appuyer sur des savoirs spécifiques des Syriens dans certains secteurs afin de favoriser un transfert de savoir à destination des communautés locales qui n'ont pas les mêmes types de compétences, ou se concentrer sur des marchés transitoires/temporaires qui ne sont nécessaires qu'aux Syriens et qui sont susceptibles d'atténuer une partie de la pression sur les infrastructures du pays hôte.

Trois difficultés majeures se dégagent en matière de soutien des moyens d'existence des réfugiés Syriens au Moyen Orient. Premièrement, les organisations doivent chercher à intégrer ces programmes aux marchés locaux/régionaux, ce qui déterminera leur succès à plus long terme ; le succès des projets de moyens d'existence du DRC dans le Kurdistan irakien se devait largement au fait que les réfugiés et les travailleurs locaux étaient placés dans les mêmes entreprises et en fin de projet les bénéficiaires ont pu être intégrés au secteur des services en ayant l'expérience et les contacts requis. Deuxièmement, il est difficile de mettre en place des programmes de développement de moyens d'existence sur une échelle qui bénéficie réellement aux réfugiés et aux populations hôtes vulnérables ; la plupart des projets proposés se limitent à des marchés très spécialisés dont l'expansion est difficile et qui ne peuvent bénéficier qu'à un petit nombre de personnes. Finalement, il est beaucoup plus difficile d'avoir une influence et de soutenir des solutions générant des moyens d'existence durables dans

septembre 2014

des contextes urbains dans lesquels le marché du travail et les tendances de l'offre et la demande ont davantage d'effet que les projets de moyens d'existence sur la capacité de subvenir durablement aux besoins. Être en mesure de démontrer l'impact d'un programme de moyens d'existence dans ce type de systèmes de marché reste également de l'ordre du défi d'autant que les projets humanitaires ne représentent qu'une part infime des circonstances complexes qui déterminent l'amélioration des moyens d'existence des réfugiés syriens.

Anubha Sood anubha.sood@drciraq.dk est Responsable du programme Moyens d'existence d'urgence pour l'Irak. Louisa Seferis louisa.seferis@drclebanon.dk est Conseillère régionale Moyens d'existence et Espèces au Conseil danois pour les réfugiés – MENA. www.drc.dk

1. REACH et HCR (2014) *Economic Survey of Syrian Refugees, Refugee Camps, Kurdistan Region of Iraq, Thematic Assessment Report*, <http://tinyurl.com/UNHCR-REACH-2014-KR>economic
2. <http://dbxkurdistan.com/PDF/IKGPropertyErbilQ3Report.pdf>

Au Liban, les réfugiés provenant de Syrie sont soumis à un statut juridique limité

Dalia Aranki et Olivia Kalis

Le fait d'être soumis à un statut juridique limité a des conséquences négatives directes pour les réfugiés syriens en termes d'accès à la protection et à l'assistance pendant leur séjour au Liban. Ce statut juridique limité augmente également les risques d'abus et d'exploitation.

En vertu de la législation libanaise, si les réfugiés provenant de Syrie n'ont pas les bons documents d'entrée sur le territoire ou de séjour, leur présence au Liban est considérée comme « illégale », et leur statut juridique dans le pays est soumis à des restrictions. Deux cas se présentent, soit ils sont entrés au Liban en passant par une frontière non officielle, soit ils n'ont pas été en mesure de renouveler leur visa de résidence. En conséquence, ils ont l'impression d'être contraints à une présence illégale au Liban et se sentent obligés de limiter leurs mouvements de peur d'être arrêtés, détenus ou même renvoyés en Syrie. De nombreux réfugiés provenant de Syrie sont extrêmement préoccupés à l'idée des risques potentiels auxquels ils s'exposent du fait de cette situation. Les réfugiés dont le statut juridique est limité voient leur accès aux services élémentaires, à une possibilité de travail et aux sites d'enregistrements du HCR pour déclarer une naissance ou un mariage, sérieusement restreint. En ce qui concerne les réfugiés palestiniens provenant de Syrie, la situation est encore bien plus compliquée dans la mesure où les restrictions relatives à l'entrée au Liban et au renouvellement du statut juridique sont encore plus strictes.

Le Liban n'est pas signataire de la Convention de 1951 relatives aux réfugiés, ce qui explique les limitations de la protection juridique accordée aux réfugiés et aux demandeurs d'asile dans le pays, même s'il reste lié par le principe du non-refoulement en vertu du droit coutumier et par les obligations des traités des droits de l'homme

qu'il a signé et qui sont intégrés à sa Constitution. Les normes internationales qui découlent de ces obligations recommandent, à minima, l'adoption de mesures temporaires de protection pour garantir la sécurité de l'accueil des réfugiés, leur protection contre le refoulement et le respect de leurs droits humains fondamentaux.

Bien que le gouvernement libanais ait autorisé le HCR à procéder à l'enregistrement des réfugiés, la protection garantie par ce type d'enregistrement reste limitée : être enregistré par le HCR au Liban peut offrir une sorte de protection et peut s'avérer important pour accéder à certains services mais ne confère pas aux réfugiés le droit de demander l'asile et d'obtenir un statut juridique ou un statut de réfugié. Ces circonstances laissent les réfugiés dans une situation difficile.

Faire face aux difficultés

Afin de résoudre les difficultés qu'ils rencontrent, les réfugiés qui ont un statut juridique limité adoptent des mécanismes de survie qui peuvent les amener à s'exposer à de nouveaux risques et principalement : retourner en Syrie afin d'essayer de rentrer à nouveau en empruntant une frontière officielle et obtenir ainsi un nouveau coupon d'entrée sans avoir à le payer ; payer un prix élevé pour récupérer leurs documents d'identité en Syrie ; acheter de faux documents d'identité ; utiliser les documents d'identité d'autres personnes. Parce que leurs fonds sont limités et que les visas coûtent très cher, de nombreuses familles donne la priorité au



NRC/Christian Jepsen

Un garçon syrien dans une installation informelle composée de tentes, dans la vallée de la Bekaa, dans l'est du Liban.

renouvellement du visa de résidence du principal soutien financier de la famille, habituellement l'un des hommes de la famille, ce qui bien souvent laisse les autres membres de la famille sans document justifiant d'une autorisation légale de séjour.

L'impact de cette situation liée au statut juridique limité est omniprésent et touche de multiples aspects de la vie des réfugiés provenant de Syrie. Plus de 73 % des 1256 réfugiés interrogés dans le cadre d'une récente évaluation menée par le Conseil norvégien pour les réfugiés (NRC)¹, ont indiqué la liberté de mouvement comme la principale difficulté à laquelle les réfugiés avec un statut juridique limité doivent faire face. Ils ne peuvent pas sortir de la zone dans laquelle ils vivent ; la crainte de passer les postes de contrôles est permanente, particulièrement dans les zones où il y a eu une augmentation des points ad-hoc de contrôle officiel. Ces limitations de mouvement ont également pour effet de restreindre leur accès aux services, particulièrement aux soins médicaux.

Alors que les hommes, qui dans certaines zones géographiques du Liban, sont beaucoup plus susceptibles d'être arrêtés, diminuent leurs mouvements, les femmes semblent augmenter les leurs. Certaines femmes avec un statut juridique limité ont indiqué que leur mari préférerait les envoyer à leur place pour recevoir l'assistance

parce qu'ils craignaient d'être arrêtés à un poste de contrôle, particulièrement dans le nord du Liban. Ce type de pratique est adopté pour permettre aux familles d'obtenir de l'aide mais les femmes qui y recourent se voient exposées à des risques de harcèlement et d'exploitation, par exemple sur le chemin ou sur le lieu des distributions d'aide humanitaire. À cause de leur statut juridique limité et par peur d'être arrêtées, ces femmes ne signalent que rarement ce type de harcèlement à la police ou aux autorités.

Des adultes qui ont un statut juridique limité en sont souvent réduit à envoyer leurs enfants travailler à leur place, simplement parce que les enfants courent moins de risques d'être arrêtés. En conséquence, les enfants ne peuvent pas aller à l'école et risquent encore davantage d'être exposés aux abus et à l'exploitation.

On observe au Liban l'émergence chez les réfugiés palestiniens provenant de Syrie et les réfugiés syriens de problèmes graves imputables au fait d'avoir un statut juridique limité et notamment de ne plus être en mesure de demander réparation ou d'accéder à la justice. À un moment où il est probable que le nombre des réfugiés provenant de Syrie – Syriens comme Palestiniens – continue d'augmenter et que ceux qui sont déjà là risquent de devoir rester plus longtemps que prévu, il devient urgent de résoudre les difficultés que le statut juridique limité impose aux réfugiés.

Dalia Aranki *dalia.aranki@nrc.no* est Responsable des Programmes d'information, de conseils et d'assistance juridique et Olivia Kalis *olivia.kalis@nrc.no* est Conseillère en matière de plaidoyer et d'information pour le Conseil norvégien pour les réfugiés. www.nrc.no

1. NRC (Conseil norvégien pour les réfugiés) au Liban (April 2014) *The Consequences of Limited Legal Status for Syrian Refugees in Lebanon, Part 2*, www.nrc.no/arch/_img/9176603.pdf

septembre 2014

Le rôle des communautés d'accueil dans le Nord du Liban

Helen Mackreath

Les recherches menées à Akkar, dans le Nord du Liban, suggèrent que le rôle endossé par la communauté d'accueil témoigne de bonnes capacités locales sur lesquelles il faudrait s'appuyer pour encourager un plus fort engagement civique et une plus grande autonomisation.

Concernant la présence des réfugiés syriens, deux problèmes ont entravé la réponse face à la situation des communautés d'accueil libanaises. Le premier concerne la tension entre les stratégies à court terme et à long terme relatives aux déplacements, les premières se caractérisant par des interventions d'urgence excluant en grande partie la communauté d'accueil et les secondes par des approches « développementales » qui la prennent en compte en tant que population « vulnérable ». Le second problème concerne les différentes perceptions et approches des acteurs, notamment les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux, pour décider si les membres de la communauté locale devraient être considérés sérieusement comme une source d'assistance autonome ou plutôt comme un groupe vulnérable.

Comme les autorités libanaises ont décidé de ne pas ériger de camp, les communautés d'accueil jouent un rôle important dans l'assistance aux réfugiés syriens. Cette assistance revêt différentes formes. Par exemple, des Libanais accueillent des personnes directement chez eux (qu'il s'agisse de membres de leur famille, d'anciennes connaissances ou d'étrangers) ; des personnes prêtent un « logement » ou une dépendance inoccupée à une famille réfugiée sans lui faire payer de loyer ; des propriétaires réduisent le montant du loyer ou acceptent de longs retard de paiement ; des personnes prêtent une petite somme d'argent aux réfugiés pour couvrir leurs dépenses quotidiennes ; ou encore des personnes donnent des meubles, des vêtements, du travail et de plus grandes sommes d'argent à des réfugiés syriens qu'elles ne connaissent pas.

Cette assistance spontanée apportée par les communautés d'accueil, qui reproduit sous bien des aspects celle de la communauté d'accueil albanaise au cours de la crise bien plus courte des réfugiés kosovars en 1999, devrait être intégrée aux stratégies de développement à plus long terme. Les communautés d'accueil ne devraient pas seulement être appréhendées comme une population vulnérable ayant besoin d'assistance mais aussi, de manière plus utile, comme des acteurs autonomisés dotés du potentiel d'impulser des initiatives

communautaires cohésives. Dans cette optique, la communauté d'accueil devrait aussi modifier sa perspective et adopter une vision plus nuancée de son propre potentiel, ainsi que de sa vulnérabilité.

Comment les communautés d'accueil opèrent-elles ?

La majeure partie de l'assistance apportée par la communauté d'accueil libanaise aux réfugiés syriens revêt la forme d'échanges personnels et d'interaction individuelle. Comme de nombreuses personnes offrent un abri à des inconnus, par pure solidarité humanitaire, on ne peut pas affirmer que les Libanais aident forcément les membres syriens de leur famille ou d'anciennes connaissances, même si ces affiliations plus étroites tendent naturellement à représenter une proportion légèrement plus importante de l'assistance fournie. Il n'est pas possible d'identifier les tendances générales concernant l'identité des personnes apportant une assistance : hommes ou femmes, nantis ou disposant de moyens limités, vivant seuls ou en famille nombreuse, les Libanais contribuent tous à l'assistance apportée. Bien entendu, il faut également noter que certaines personnes tirent avantage de la situation en exploitant la vulnérabilité des réfugiés, par exemple en leur facturant un loyer élevé ou en leur versant un salaire bas.

Parallèlement, une micro-économie voit le jour à une échelle très localisée, alors que les réfugiés vendent leurs coupons alimentaires ou leur assistance médicale pour pouvoir payer leur loyer ou couvrir d'autres dépenses. Plusieurs jeunes mères établies dans des tentes sur des terres à l'extérieur de la ville de Halba ont expliqué comment elles vendaient les couches qu'elles recevaient dans le cadre de l'assistance fournie par l'UNHCR afin de payer le loyer de ces terres. Une autre femme nous a expliqué comment elle « rembourse » l'assistance offerte par ses voisins, qui l'ont aidée à construire une salle de bains et lui ont donné des petites sommes d'argent, en leur remettant le surplus de denrées alimentaires qu'elle reçoit avec les coupons de l'UNHCR. Les commerçants locaux accordent aussi des petits crédits sur une base hebdomadaire. Un système d'échange de travail est également apparu parmi les travailleurs manuels qualifiés et les enseignants.



UNHCR/S. Maikawi

Des Syriennes cuisinent ensemble dans une mosquée reconstruite pour héberger les réfugiés à Aarsal, dans le nord du Liban. 2012.

Ces arrangements de petite échelle entre les réfugiés et leurs hôtes participent à la subsistance de chacune de ces populations et souligne l'importance d'échanges commerciaux dignes et « autonomes » pour les réfugiés mais aussi l'ampleur de l'assistance fournie par la communauté locale qui intègre les réfugiés à la vie économique informelle.

En second lieu, les Libanais qui accueillent des familles syriennes ne s'attendent pas forcément à recevoir quelque chose en retour de l'assistance qu'ils fournissent ; au contraire, nombre d'entre eux considéreraient cela comme un affront à leurs efforts humanitaires personnels. Toutefois, on observe une certaine forme d'économie du don, et de nombreux Libanais fournissant une assistance s'attendent à être remboursés par les Syriens à un moment ultérieur ; les deux parties impliquées s'accordent d'ailleurs sur ce point. Pour de nombreux réfugiés syriens, rembourser l'assistance dont ils bénéficient est une source nécessaire de fierté. Mais dans les faits, les Syriens créent involontairement un fardeau de dette ou d'obligation dont le remboursement prendra de nombreuses années.

En troisième lieu, les femmes forgent entre elles un grand nombre de réseaux d'assistance. Les hommes sont absents de nombreuses familles de réfugiés ; et souvent les hommes présents sont handicapés ou incapables de travailler et ce sont des Libanaises qui leur fournissent une assistance. Bien que les femmes occupent rarement une position d'autorité dans la municipalité du nord du Liban, elles sont souvent des propriétaires ou le chef de famille de leur ménage, ou des veuves ou encore des femmes mariées dont le mari travaille à l'étranger dans un pays du Golfe. Ces femmes sont donc plus

susceptibles de louer une dépendance ou une cave dans leur propre logement si elles le peuvent.

L'assistance de la communauté d'accueil d'Akkar est le reflet d'une communauté dotée d'un grand esprit humanitaire et d'une grande sensibilité une morale pour le bien-être des réfugiés, démontre l'attitude volontariste des Libanais et met en lumière les liens de confiance qui unissent les membres de deux communautés nationales (il convient toutefois de noter qu'il ne s'agit pas forcément de deux communautés religieuses différentes).

L'assistance aux communautés d'accueil

Ces hôtes libanais ouvrant leurs portes aux réfugiés agissent essentiellement en dehors du cadre de l'assistance que les ONG apportent aux réfugiés. Dès le début, la communauté « d'accueil » libanaise a été appréhendée comme un groupe vulnérable tout en restant exclue de la planification de l'intervention destinée aux réfugiés, largement axée sur l'urgence. Actuellement, elle est considérée comme vulnérable mais aussi comme une partie intégrante de l'approche de « développement » à long terme qui est regardée comme le meilleur moyen de traiter la crise du déplacement prolongé des Syriens. Dans le cadre du Plan no 6 de gestion régionale de la situation des réfugiés syriens, daté de 2014, il est prévu que les communautés et les autorités locales soient soutenues par des activités dans des domaines tels que l'eau et l'assainissement, la cohésion sociale, la santé et l'emploi, qui seront menées par les acteurs de l'humanitaire et du développement¹. Les initiatives prévues témoignent d'une prise de conscience de l'importance des acteurs locaux en tant qu'agents sociaux fournissant un soutien à la population réfugiée, mais aussi de la nécessité de ne pas les exclure.

Certains programmes, tels que le programme phare d'appui aux communautés d'accueil libanaises organisé conjointement par l'ONU et les autorités libanaises, continue d'appréhender les communautés d'accueil comme « vulnérables » plutôt que comme « autonomisées ». Néanmoins, on trouve des exemples de programmes qui s'apparentent à un soutien durable et intégré aux communautés d'accueil. Par exemple, une ONG polonaise a participé à la rénovation d'un bâtiment extérieur dans une maison d'accueil libanaise en y ajoutant une salle de bains, une cuisine, une cheminée, des fenêtres et des portes afin de le rendre habitable pour une famille de réfugiés. Il est important de souligner que cette ONG traitait directement avec le propriétaire du bâtiment concerné plutôt qu'avec les réfugiés

septembre 2014

eux-mêmes. En outre, des ONG locales (tels que le réseau Akkar pour le développement) réalisent des projets avec la municipalité et des projets d'autonomisation des femmes, dans le but de renforcer les capacités de la communauté.

Un précédent ?

La crise des réfugiés kosovars de 1999, au cours de laquelle près d'un demi-million de réfugiés kosovars ont traversé la frontière avec l'Albanie, avait contribué à la transformation de la société civile albanaise et favorisé l'établissement de liens durables entre Albanais et Kosovars. Ce sont les actions de la population albanaise, qui avait offert un logement, des denrées alimentaires, des services éducatifs et des services de conseil à 70 % de la population réfugiée, qui avaient engendré un certain degré de confiance entre ces deux populations et, crucialement, entre la société civile et les pouvoirs locaux. Cette situation avait donné aux Albanais un sentiment d'autonomisation qui s'est poursuivi par la suite.

Dans le cas des réfugiés kosovars, les ONG albanaises avaient joué un rôle critique en identifiant des familles d'accueil qu'elles avaient aidé à mettre en contact avec les programmes de l'UNHCR tandis que les pouvoirs locaux avaient établi des abris

collectifs. Ces collaborations avaient nourri la confiance et la communication entre différents segments de la société et renforcé directement la cohésion sociale et les capacités locales.

Ainsi, la principale question qui émerge relativement au rôle des communautés d'accueil au Liban est de savoir si la combinaison actuelle d'interventions locales, nationales et internationales face à la crise saura inspirer un renforcement durable des capacités au niveau local. Bien qu'il soit peut être problématique de s'appuyer sur l'assistance offerte par la communauté d'accueil en raison de sa nature ponctuelle, il n'en est pas moins possible de renforcer dès à présent son potentiel pour stimuler la cohésion communautaire et l'engagement civique à long terme. La perspective de la communauté d'accueil elle-même devrait évoluer vers une vision plus nuancée de ses propres capacités, ainsi que de sa vulnérabilité, afin d'atteindre cet objectif.

Helen Mackreath hmackreath@gmail.com est assistante diplômée à l'Université américaine de Beyrouth. www.aub.edu.lb

1. 2014 Syria Regional Response Plan: Strategic Overview

<http://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/Syria-rrp6-full-report.pdf>

La participation de militants réfugiés aux efforts de secours au Liban

Frances Topham Smallwood

Un groupe de réfugiés syriens instruits issus de la classe moyenne témoignent de leur engagement pour améliorer les conditions de vie de leurs compatriotes en Syrie comme au Liban en construisant une société civile en exil. Toutefois, ils rencontrent des difficultés pour consolider leur présence et agir plus efficacement.

Il existe au Liban une importante communauté de réfugiés syriens hautement instruits, de classe moyenne et généralement de gauche qui s'engagent fermement afin de venir en aide aux réfugiés plus nécessiteux et à jouer un rôle dans la reconstruction de la Syrie, et dont les énergies pourraient être plus efficacement mises à profit.

Comme me l'a affirmé l'un des militants réfugiés que j'ai rencontrés à Beyrouth, « on peut faire beaucoup de choses pour la Syrie depuis l'extérieur ». Certains d'entre eux prenaient part à des initiatives diverses et variées en appui à leurs

compatriotes en Syrie et au Liban, par exemple en collectant et distribuant des articles alimentaires et non alimentaires via des réseaux de bienfaiteurs individuels et de bénévoles, en améliorant les conditions dans les installations sous tente ou en aidant les familles syriennes à payer leur loyer. D'autres concentraient leurs efforts sur les activités culturelles et éducatives, par exemple en dispensant des cours d'art et de musique aux enfants réfugiés ou en filmant un documentaire sur la vie de l'intelligentsia syrienne au Liban. Plusieurs d'entre eux travaillaient aussi sur des projets en espérant qu'ils pourraient planter

les graines d'une société civile démocratique florissante en Syrie et organisaient des ateliers sur la citoyenneté active et la négociation.

La plupart de ces initiatives avaient été établis après leur arrivée au Liban. Il s'agissait pour la plupart d'actions populaire de petite échelle, administrées par des réseaux d'amis et de connaissances est quasiment dénuées de structure organisationnelle formelle, quoi que certaines bénéficiaient également du financement et du parrainage de certaines ONG internationales ou libanaise établies depuis plus longtemps, avec lesquelles elles avaient tissé des relations.

Bien que ces initiatives dirigées par des Syriens mènent des actions importantes avec des ressources particulièrement limitées, plusieurs facteurs les empêchent de réaliser pleinement leur potentiel. Premièrement, les réfugiés syriens signalent qu'ils n'ont pas le droit d'enregistrer officiellement leurs organisations en tant qu'ONG ni d'ouvrir un compte bancaire pour celles-ci, ce qui entrave leur capacité à obtenir des financements. Certains contournent cette difficulté en établissant un partenariat avec des ONG libanaises ou en enregistrant leur organisation sous le nom de militants libanais désireux de les aider mais ces solutions impliquent de confier aux partenaires libanais une partie du contrôle financier et managérial ainsi qu'un pourcentage des revenus éventuels.

La discrimination perçue par les Syriens à leur rencontre ainsi que les attentes élevées et peu réalistes en matière de compétences linguistiques, de qualifications et d'expérience sont autant d'obstacles pour ceux qui souhaitent travailler avec des ONG mieux établies et plus professionnelles ; ces facteurs encouragent en partie les réfugiés à mettre sur pied leurs propres initiatives.

Les sensibilités politiques restreignent également les activités des réfugiés. Un militant vivant et travaillant à Beyrouth nous a expliqué que l'État libanais, dont la politique officielle consiste à se dissocier des événements syriens, « n'a aucun problème si vous travaillez ici tant que vous n'êtes pas impliqué avec ce qui se passe en Syrie. » Même les personnes participant aux activités de secours à l'intérieur du Liban nous ont répété avec insistance qu'elles font tous les efforts possibles pour séparer l'humanitaire du politique.

Frustration face à la réponse générale

Même si les réfugiés reconnaissent l'efficacité de certaines des actions menées, les critiques

à l'encontre de l'UNHCR et des ONGI étaient quasiment universelles. Toutefois, leur perception du gaspillage et de la corruption est peut-être excessive par rapport à la réalité, ce qui nourrit la méfiance et envenime les relations futures et potentiellement fructueuses entre ces organisations et les initiatives locales.

Plusieurs réfugiés participant aux activités de secours se plaignaient que les opportunités et l'appui offert aux Syriens n'étaient pas suffisants pour qu'ils puissent y contribuer efficacement. « Si ces ONG ne font pas participer les Syriens aux projets, les choses ne fonctionneront tout simplement pas. Nous sommes ceux qui comprenons ce qui se passe, nous travaillons à l'école de 08h00 à 13h00 puis nous nous asseyons avec les enfants pendant des heures. Nous sommes syriens et nous comprenons leur situation », nous a confié un bénévole au sein d'un groupe informel fournissant des services éducatifs à des enfants réfugiés dans la vallée de la Beka. Un autre militant bénévole a fait part de sa profonde frustration face à ce qu'il considère comme un manque de soutien international à ce jeune mouvement de la société civile : « Ces petites organisations sont la première expérience véritablement démocratique que la jeunesse syrienne a connue. Mais où sont les soutiens ? »

Selon la perspective des ONGI, mais aussi de l'UNHCR dans son rôle de planification et de coordination interorganisations, il existe sans aucun doute de nombreuses difficultés pratiques qui les empêchent de fournir à ces réfugiés le type de soutien dont ils auraient besoin. De plus, certaines de ces initiatives populaires bénéficient en fait d'un appui international, notamment celles qui sont établies depuis le plus longtemps ou qui se caractérisent par une plus forte participation libanaise. Quoiqu'il en soit, il semble quand même qu'un grand nombre de ces organisations internationales pourraient faire plus d'efforts pour que leur engagement formel à intégrer les perspectives des réfugiés à leurs programmes devienne une réalité.

Frances Topham Smallwood était, jusque récemment, candidate de Masters of Science (MSc) à l'Université d'Amsterdam. ftophamsmallwood@gmail.com

Cet article se base sur des recherches conduites au Liban entre mars et avril 2014 dans le cadre de sa thèse de Master.

septembre 2014

Stratégies de survie des syriens auto-installés au Liban

Cathrine Thorleifsson

Les réfugiés au Liban préfèrent vivre hors des camps, où ils ont de meilleures possibilités de prendre en main leur situation.

Après trois années de conflit, les Syriens déplacés au Liban font face à l'attitude ambivalente adoptée aussi bien par les autorités que par les gens ordinaires vis-à-vis de leur présence. Du point de vue de la communauté humanitaire internationale, l'absence de camp officiel au Liban rend bien plus difficile de garantir la protection des réfugiés et de coordonner les secours. Toutefois, les réfugiés affirment préférer vivre hors des camps où ils ont de meilleures possibilités de prendre en main leur situation.

L'expérience des Palestiniens réfugiés depuis 1948 influence les pratiques et les politiques du Liban envers les déplacés syriens. Les autorités libanaises ont refusé d'établir des camps, de crainte que l'histoire ne se répète. En effet, l'établissement de groupes armés palestiniens dans les camps était l'un des facteurs de la guerre civile qui a sévi entre 1975 et 1990, et les autorités libanaises craignent que l'établissement de nouveaux camps n'accroisse la possibilité de voir les Syriens s'installer et créer des espaces de résistance pour leurs compatriotes en exil.

Plus de 400 campements informels sont enregistrés autour du Liban pour accueillir les réfugiés syriens, installés sous des tentes. À Bebnine, une ville de quelque 40 000 habitants situés dans la région pauvre d'Akkar, au nord du pays, des campements informels sont apparus à plusieurs endroits : des groupements de simples tentes en plastique érigés à même le sol, sans eau, ni électricité, ni assainissement. Les Syriens, originaires des zones rurales ou urbaines pauvres de la région de Homs, y arrivent généralement les mains vides et traumatisés, et finissent par s'installer dans des abris de fortune établis dans des magasins, des garages, des entrepôts, des passages et même dans un abattoir.

En Syrie, nombre de ces réfugiés vivaient à proximité de leur famille. Après avoir fui au Liban, les familles se sont éparpillées, ce qui a contribué à la perte ou au délitement du tissu social. Certains Syriens ont forgé des relations avec des personnes extérieures à leur famille,

par exemple leur famille d'accueil ou d'autres réfugiés, mais désignent à ces personnes à l'aide de liens de parenté tels que mère, père, sœur et frère, afin de mettre l'accent sur les rôles et les obligations associées à la famille proche.

Alors que la pratique locale de l'hospitalité envers les réfugiés syriens est monnaie courante, ces derniers ont également été utilisés comme des boucs émissaires pour l'insécurité, qu'elle soit économique ou politique. L'emploi en tant que travailleur non qualifié dans les secteurs de l'agriculture, la construction ou les petites entreprises constitue la stratégie de survie utilisée par les réfugiés syriens dont l'impact est le plus sévère. Avant la crise, les travailleurs migrants syriens acceptaient généralement des salaires plus bas que les Libanais en raison du coût de la vie comparativement moins élevé en Syrie. Aujourd'hui, les réfugiés sont en concurrence avec les Libanais pour des salaires encore plus bas, puisqu'ils reçoivent également une aide, une stratégie de subsistance à laquelle les Libanais pauvres n'ont pas accès. L'immense majorité des Libanais¹ estiment que les Syriens leur prennent leur travail et font baisser les salaires.²

Les réfugiés signalent les incidents de violence physique. Certains Syriens ont essayé de changer leur accent ou d'autres caractéristiques afin de ne pas subir de harcèlement. Comme le dit Salma, qui a fui Idlib avec son mari et ses cinq enfants : « Nous avons fui jusqu'ici mais je ne me sens pas en sécurité. J'espère que nous rentrerons bientôt à la maison. »

Cathrine Thorleifsson cathrine@thorleifsson.com est boursière postdoctorale au département d'Anthropologie sociale de l'Université d'Oslo. www.sv.uio.no/sai/english/

1. Données issues d'une enquête nationale auprès d'un échantillon représentatives de 900 personnes

2. Christophersen M, Thorleifsson C and Tiltnes Å (2013) *Ambivalent Hospitality, Coping Strategies and Local Responses to Syrian Refugees in Lebanon*. Fafo www.faf.no/pub/rapport/20338/20338.pdf



Graffiti sur un mur de Homs, en Syrie : « Quand je partirai,



n'oubliez pas que j'aurai fait tout mon possible pour rester. »

Réfugiés par association

Blanche Tax

De nombreux syriens, même s'ils n'ont pas été identifiés individuellement de cette manière, répondent aux critères de « réfugié » car ils courent le risque d'être persécutés en raison d'une association perçue, au sens le plus large, avec l'une des parties belligérantes.

Ce qui pourrait apparaître comme une violence généralisée ou indiscriminée en Syrie est souvent, en réalité, une violence ciblant des populations particulières en raison de leurs préférences ou opinions politiques, c'est-à-dire de leur soutien supposé pour l'une des parties au conflit. Cette violence est seulement « indiscriminée » dans la mesure où elle n'effectue pas de distinction entre les objectifs militaires et les personnes civiles ou les biens de caractère civil. En se basant sur ces conclusions, l'UNHCR considère que les Syriens pourraient être exposés à des persécutions en raison de leurs préférences ou opinions politiques, déduites en fonction du groupe qui contrôle ou contrôlait le voisinage, la ville ou le village où ils vivaient, ou parce qu'ils appartiennent à un groupe religieux qui est associé ou perçu comme associé à l'une des parties au conflit.¹

Par exemple, en Belgique, la cour d'appel du droit d'asile a récemment renversé une décision prise en première instance qui n'accordait qu'une protection subsidiaire à une femme syrienne originaire de la ville de Saqba dans la région de Damas-Campagne. Elle a finalement été reconnue comme réfugiée, après que le tribunal a conclu que les résidents de Saqba, une zone contrôlée par les groupes d'oppositions armés, étaient collectivement perçus comme des sympathisants de l'opposition et, par conséquent, avaient subi les attaques répétées et continues des forces gouvernementales, dont des bombardements aériens et des attaques à l'arme chimique.

Les parties au conflit syrien interprètent en termes très généraux la question du soutien à « l'opposition » ou au « gouvernement ». Dans leurs rapports, la commission d'enquête internationale indépendante² et des organisations indépendantes de défense des droits humains ont documenté avec exhaustivité comment les opposants au gouvernement, ou les personnes perçues comme des opposants, étaient victimes d'arrestations arbitraires, de détention au secret, de tortures et d'exécutions sommaires et extrajudiciaires. De même, des rapports indiquent que les civils qui soutiennent le gouvernement, ou qui sont perçus comme des sympathisants, ont subi un éventail

de violations de leurs droits humains aux mains des groupes armés de l'opposition, quoiqu'à une moindre échelle. Mais plus encore, dans un mouvement qui semble aller au-delà du ciblage des opposants connus, la dissension politique peut également être attribuée par association à certaines personnes, notamment de relations familiales.

De manière plus générale encore, des quartiers, des villages ou des villes ont été ciblés dans leur globalité **par association**. Dans les zones où elles pensaient que les forces armées de l'opposition étaient présentes ou dans lesquelles des manifestations antigouvernementales s'étaient déroulées, les forces gouvernementales et pro-gouvernementales ont réalisé des incursions militaires, souvent accompagnées d'exécutions sommaires d'hommes, de femmes et d'enfants, d'arrestations massives, de pillages et de la destruction de propriétés. Selon plusieurs rapports concordants, alors que des zones entières passaient sous le contrôle des groupes d'oppositions armées, les autorités syriennes ont commencé à soumettre de plus en plus systématiquement les zones concernées à d'intenses tirs d'artillerie et bombardements aériens, souvent en utilisant des armes peu précises telles que des barils d'explosifs et des bombes à sous-munitions. Les zones dirigées par l'opposition ont également subi des sièges asphyxiants. Selon les signalements, des tireurs d'élite postés aux points d'accès ciblent les personnes qui tentent d'entrer ou de sortir des zones assiégées sans passer par les points de contrôle établis par les autorités. On signale également que les personnes quittant les zones dirigées par l'opposition risquent d'être arrêtées, mises en détention et de subir des mauvais traitements, simplement sur la base de l'origine indiquée sur leur carte d'identité.

De la même manière, des rapports indiquent que les groupes d'oppositions armés considèrent souvent les régions contrôlées par le gouvernement comme des régions pro-gouvernementales, et qu'ils ciblent ces régions, et donc leurs habitants, de manière à la fois indiscriminée et imprécise avec des tirs de mortier et de roquettes, des tireurs isolés, des engins explosifs improvisés et des incursions militaires, ou encore en leur coupant l'accès à l'électricité, à

septembre 2014

l'eau, aux denrées alimentaires ou à l'assistance médicale. Le « soutien au gouvernement » est souvent interprété en termes larges : il peut s'agir des zones accueillant les installations militaires ou le personnel militaire de l'État, mais aussi de celles où les membres de la population sont considérés comme des sympathisants du gouvernement, souvent en raison de leur appartenance religieuse ou d'une association prétendue avec le gouvernement qui ne semble pas être plus profonde que la simple présence physique de ces civils dans les quartiers, les villages où les villes qui se trouvent sous le contrôle des autorités syriennes.

La perception du soutien ou de l'opposition à « l'autre côté » se base principalement sur le fait que des civils sont résidents ou originaires de quartiers ou de villages actuellement ou antérieurement contrôlés par des groupes armés de l'opposition ou dans lesquels ces groupes armés sont présents, ou bien contrôlés par le gouvernement lui-même. Dans ces zones, les civils sont susceptibles d'être persécutés en raison de leur opposition ou de leur adhésion supposée au gouvernement. Les risques auxquels ils s'exposent sont bien réels et ne sont en rien diminués par le fait qu'ils ne seraient peut-être pas ciblés ou exposés à des menaces s'ils étaient considérés individuellement.

Une personne arrêtée et torturée par le gouvernement, ou qui risque un tel traitement, car elle participe à une protestation antigouvernementale, ou une personne enlevée ou menacée d'exécution par un groupe d'opposition armé en raison de son soutien supposé au gouvernement, répond aux critères de définition de « réfugié » tels qu'énoncés dans la Convention de 1951 et devrait donc obtenir le statut de réfugié. Toutefois, on reconnaît moins

souvent qu'une personne peut également répondre aux critères de réfugié sans avoir été identifiée individuellement, mais plutôt parce qu'elle risque d'être persécutée en raison de son association au sens large du terme. La compréhension de ces dynamiques particulières au conflit syrien permet de conclure qu'une telle personne ne fuit pas seulement la violence généralisée.

Pour les Syriens, ces nuances sont importantes. Dans de nombreux pays d'accueil, les droits accordés par les formes de protection complémentaires ou subsidiaires ne sont pas les mêmes que les droits liés au statut de réfugié. En particulier, dans certains pays, les Syriens obtenant une forme de protection subsidiaire ou complémentaire n'ont pas droit au rapprochement familial. Non seulement cette séparation familiale prolongée empêche les familles de recommencer leur vie, mais elle contribue également aux décisions prises par leurs membres d'entreprendre des voyages dangereux par voie terrestre ou, plus risqué encore, par voie maritime. Pour un individu syrien, qu'il soit reconnu comme réfugié ou qu'il obtienne une autre forme de protection peut faire toute la différence.

Blanche Tax tax@unhcr.org travaille pour l'UNHCR. www.unhcr.org

Les opinions exprimées dans cet article sont celles de l'auteure et ne représentent pas nécessairement la perspective des Nations unies.

1. UNHCR *International Protection Considerations with regard to people fleeing the Syrian Arab Republic*, Update II, 22 octobre 2013, p8, www.refworld.org/docid/52651844f4.html
2. www.ohchr.org/EN/HRBodies/HRC/IIICISyria/Pages/IndependentInternationalCommission.aspx

Les difficultés de protection posées par la mobilité

Melissa Phillips et Kathrine Starup

Il serait bien trop facile de dire que les personnes qui fuient la Syrie devraient rester dans des camps ou des villes satellites lorsqu'elles continuent de se déplacer pour toute une variété de raisons, et que c'est aux programmes et aux services qu'il appartient de s'adapter afin de pouvoir les aider.

L'étendue géographique du déplacement causé par la crise syrienne et sa nature prolongée aggravent encore son ampleur. Des Syriens ont été forcés de fuir vers les pays voisins comme le Liban, la Jordanie, l'Iraq et la Turquie, alors que d'autres sont allés jusqu'en Égypte, en Lybie et au-delà ; il arrive

aussi que certains réfugiés syriens poursuivent leur déplacement et tentent de rejoindre l'Europe par des moyens clandestins. Au départ, leur intention était le plus souvent de trouver un endroit convenable dans lequel attendre en sécurité avec leur famille qu'il leur soit possible de rentrer. Mais



UNHCR/B. Sokol

se trouvant dans des camps ou des villes satellites. Toutefois, les réfugiés ont de plus en plus tendance à poursuivre leur déplacement : premièrement, vers des zones urbaines en Turquie à la recherche d'un emploi, et, deuxièmement vers l'Union européenne en empruntant des routes terrestres ou maritimes.

Selon des estimations officielles provenant des acteurs du terrain, pratiquement 100 000 syriens vivaient à Istanbul dans des logements précaires et travaillaient de manière informelle. D'autres faisaient des allers et retours quotidiens ou hebdomadaires à Istanbul pour travailler, retournant ensuite dans les zones où ils sont enregistrés.

Camp de réfugiés d'Adiyaman en Turquie. 2013.

alors que le conflit en est maintenant à sa troisième année, les intentions et les plans changent et les réfugiés se voient contraints de considérer une nouvelle fois ce que leur réserve l'avenir. Certains d'entre eux se déplacent à nouveau, ce qui ajoute une dimension supplémentaire à la complexité du déplacement syrien et rend plus difficile de leur apporter de l'assistance humanitaire.

Turquie

Au cours des dernières années, la Turquie a pris de nombreuses mesures positives pour améliorer les conditions et les dispositions juridiques à l'intention de sa population de réfugiés et de demandeurs d'asile mais cette population est maintenant considérablement plus importante. La position de la Turquie à la frontière de la « Forteresse Europe » voisine de pays en crise comme la Syrie, a poussé son gouvernement à déployer des efforts afin de contenir les populations de réfugiés sans toutefois que les discussions relatives à leur intégration locale et plus particulièrement à leurs conditions de vie en milieu urbain ne suscitent autant d'attention.

Le nombre officiel de réfugiés syriens en Turquie, populations non enregistrées y comprise, est estimé à près d'un million de personnes, même si les chiffres officiels ne font état que de 750 000 réfugiés enregistrés. La plupart des organisations internationales sont concentrées dans la partie sud de la Turquie, près de la frontière avec la Syrie. Ces organisations qui travaillent en coopération ou avec le gouvernement turc ont fourni une assistance en matière de protection aux personnes

Un nombre incertain de syriens se déplacent plus loin vers le nord, s'éloignant de l'œil attentif des organisations et des défenseurs internationaux, pour tenter de franchir la frontière terrestre entre la Turquie et la Bulgarie. La Bulgarie a constaté en 2013, par rapport à l'année précédente, une augmentation de 600 % du taux de détection de franchissements soi-disant « clandestins » de la frontière, principalement par des Syriens¹. Une augmentation d'une telle ampleur peut être attribuée en partie à une recrudescence de la surveillance et des méthodes de dissuasion sur la frontière entre la Grèce et la Turquie depuis le lancement par la Grèce en 2012 de l'opération Aspida (bouclier). Toutefois, comme l'expérience l'a montré dans d'autres endroits, entraver des mouvements clandestins ne sert qu'à les déplacer sans les stopper, et le nombre de personnes tentant d'atteindre la Grèce par voie maritime a augmenté de manière proportionnelle.

Les acteurs humanitaires ont réagi et répondu à cette mobilité des Syriens avec un retard considérable qui s'est manifesté par une absence d'acteurs de la protection dans le nord de la Turquie, un manque de suivi à travers la frontière entre la Syrie et la Turquie et des prestataires de services débordés par les besoins des réfugiés. Il ne fait aucun doute que sans une vision plus claire et une meilleure compréhension des tendances en termes de mobilité et des schémas qui motivent les décisions, les services qui seront mis en place à l'avenir n'auront aucune chance de pouvoir répondre à la réalité du terrain.

septembre 2014

Libye

La Libye est également un pays qui a subi une transition politique depuis sa révolution en 2011. En Libye, sous le régime précédent, la migration était un sujet extrêmement sensible, étroitement lié à des préoccupations plus générales d'identité et de nationalité. Une question encore compliquée par les agissements de pays extérieurs comme l'Italie qui ont entraîné l'interception et l'expulsion des demandeurs d'asile et de migrants qui tentaient de rejoindre l'Europe en traversant la Méditerranée en bateau. La Libye n'a pas signé la Convention de 1951 relative aux réfugiés et elle n'a pas non plus établi d'accord officiel avec le HCR, ce qui laisse peu d'espace commun pour discuter de la protection des réfugiés.

Comme la Turquie, la Libye est à la fois une destination et un point de transit pour les Syriens qui fuient la crise. Début mars 2014, il y avait près de 18 000 Syriens enregistrés en Libye, auxquels il faut ajouter les nombreux autres que l'on suppose installés dans les villes sans être enregistrés. Le Conseil danois pour les réfugiés (DRC) a travaillé en Libye avec des personnes déplacées encore en mouvement dans le cadre de son programme de migration mixte. Ce travail se fonde sur la réalisation qu'une partie des réfugiés et demandeurs d'asile, pas tous, bien évidemment, continueront de se déplacer vers d'autres endroits tant qu'ils n'auront pas trouvé une possibilité d'intégration locale ou de réinstallation. Le DRC a découvert, par exemple que des Syriens qui s'étaient enfuis par avion en Égypte, avaient ensuite traversé par voie terrestre la frontière libyenne dans l'intention spécifique d'obtenir une place sur un bateau à destination de l'Europe². D'autres, qui ont vécu et travaillé à Tripoli pendant des années, considèrent que la dégradation de leur environnement en termes de sécurité et de conditions des services fondamentaux comme la santé et l'éducation, les forcent à envisager d'autres options, y compris de se déplacer à nouveau.

Le prisme de la migration mixte – qui reconnaît que différentes « catégories » de personnes se déplacent à l'intérieur de flux mixtes et que leur statut est susceptible de changer en cours de route – s'est avéré une prémisses importante lorsqu'il s'agit d'apporter de l'assistance à des personnes vulnérables en Libye³. C'est un aspect qui devient encore plus déterminant à mesure que croît l'importance de la Libye en tant que site de transit vers l'Europe, et que les Syriens sont devenus le deuxième groupe par ordre d'importance à quitter la Libye en bateau après les Érythréens. Les programmes de protection

du DRC en Libye s'appuient sur des études menées auprès des bénéficiaires⁴ parce qu'il est essentiel que le soutien apporté se fonde sur une compréhension du contexte. Il est également nécessaire d'étudier et d'analyser pour mieux la comprendre l'évolution rapide de la dynamique qui s'établit entre déplacés et communautés d'accueil, ainsi que les prises de décision qui en découlent. Sur la base de cette étude, le DRC a développé des modes de travail qui intègrent des déplacements au domicile des bénéficiaires, un centre d'accueil ainsi qu'un réseau d'agents de mobilisation communautaire qui offrent une assistance en matière de protection, notamment en effectuant un suivi de protection, en signalant des problèmes urgents et en attirant l'attention du DRC sur des cas de personnes vulnérables se trouvant dans des endroits particulièrement difficiles ou sensibles.

Implications

Comment et grâce à quelles modalités les acteurs peuvent-ils protéger des personnes déplacées extrêmement mobiles dans un environnement en rapide mutation ? La réponse passe par la sensibilisation, plus particulièrement par l'intermédiaire des communautés d'accueil, et la coopération avec les associations issues de la communauté réfugiée et les lieux de culte.

Les autorités, elles-aussi, ont un rôle déterminant à jouer dans les sites de transit, dans les pays d'accueil et dans ceux de destination, dans la mesure où c'est à elles qu'incombe en premier lieu d'assurer la protection des droits des personnes déplacées. Un partenariat entre les ONG locales, les autorités et les organisations internationales en matière de formation s'est avéré très fructueux en Libye. Les agences de l'ONU, les ONG internationales et les ONG locales ont répondu, par exemple, à une demande du Département de lutte contre la migration illégale – la direction du ministère de l'Intérieur chargée de la gestion quotidienne des centres de détention – de formation portant sur le droit des réfugiés, les lignes directrices en matière de détention et les pratiques optimales relatives à la santé et à l'hygiène. Une série de sessions de formation ont maintenant eu lieu à Tripoli et dans ses environs, à l'intention des directeurs de centre et des gardiens. En outre, la Coalition internationale sur la détention a formé des ONG locales sur les alternatives à la détention. Il est à espérer que ces efforts mènent à un système qui permettra la libération des groupes vulnérables comme les femmes et les enfants et qui contribuera à l'amélioration des mécanismes d'orientation des personnes, dans l'attente d'une

réforme politique et législative plus globale dans le domaine de l'asile et de la migration.

L'absence de mécanismes quantitatifs de suivi des frontières dans des pays comme la Libye et la Turquie est une lacune grave qu'il faut résoudre afin de disposer de données sur les personnes en mouvement – qui pourraient être complétées par une étude des problèmes de protection qui surviennent en cours de route. Parce qu'on a tendance à supposer que le fait de mettre des services à disposition dans les zones urbaines risque d'y attirer les gens ou de les encourager à s'y rendre, ces zones souffrent d'une pénurie de services d'assistance aux personnes. Travailler avec les groupes de la société civile est vital dans ces circonstances dans la mesure où ils ont la possibilité d'offrir un soutien sur le long terme et d'engager le dialogue avec les gouvernements et les communautés en vue d'obtenir un soutien public en faveur des communautés réfugiées. Finalement, nous devons tous réexaminer constamment les présupposés sur lesquels nous basons notre

assistance à l'égard des réfugiés syriens afin de nous assurer que nous répondons également aux besoins des populations extrêmement mobiles.

Melissa Phillips addis.pm@regionalmms.org est Responsable du Projet migration mixte au sein du Secrétariat régional de Mixed Migration www.regionalmms.org et a travaillé auparavant comme Responsable des programmes du Conseil danois pour les réfugiés en Libye. Kathrine Starup kathrine.starup@drc.dk est Conseillère chargée de la protection mondiale et de la politique au Conseil danois pour les réfugiés. www.drc.dk

1. Frontex (2013) *FRAN Quarterly*, Q3, juillet/septembre. http://frontex.europa.eu/assets/Publications/Risk_Analysis/FRAN_Q3_2013.pdf
2. Voir : Secrétariat régional de Mixed Migration (2014) *Going West: contemporary mixed migration trends from the Horn of Africa to Libya & Europe* <http://tinyurl.com/RMMS-Going-West-2014>
3. Voir également : Kumin J (2014) « Le défi de la migration mixte par voie maritime », RMF 45 www.fmreview.org/crisis/kumin
4. Voir : DRC (2014) *"We risk our lives for our daily bread": findings of the Danish Refugee Council study on mixed migration in Libya* <http://tinyurl.com/DRC-Mixed-Migrants-Libya-2014>

Un devoir et un fardeau pour Jordanie

Saleh Al-Kilani

La Jordanie considère comme important de protéger son identité nationale et de préserver ses obligations culturelles mais aussi de remplir ses obligations humanitaires.

Plus de 40 % de la population actuelle de Jordanie est originaire d'un pays étranger ; le pays compte deux millions de palestiniens, jusqu'à 1,3 million de Syriens et 29 000 Irakiens. Afin de protéger son identité nationale dans de telles circonstances, et en raison de la situation généralement complexe qui règne dans la région, le pays n'est pas signataire de la Convention de 1951 relatives aux réfugiés.

En Jordanie, la législation relative aux réfugiés est définie par un mémorandum d'accord avec l'UNHCR datant de 1998 et amendé en avril 2014. Ce mémorandum intègre la définition de « réfugié » donnée par la Convention et accepte les principes de non refoulement et de réinstallation dans un pays tiers pour les réfugiés. Toutefois, il ne prévoit pas l'intégration locale comme une solution. L'article 21 de la constitution accorde le statut de réfugié pour l'asile politique mais seulement dans des situations très exceptionnelles ; cette option est donc hors de portée de la plupart des réfugiés. Une loi nationale relative aux réfugiés est en cours de rédaction et fait actuellement l'objet de discussions

en Jordanie, bien que, pour des raisons politiques et de sécurité, il soit possible qu'elle se trouve repoussée jusqu'après la fin de la crise syrienne.

Toute personne traversant la frontière de la Syrie à la Jordanie est considérée comme un réfugié, sauf si elle semble poser une menace pour la sécurité ou qu'elle a traversé la frontière de manière illégale. Le long des 378 kilomètres de frontière qui sépare les deux pays, il existe 25 points de passage reconnus tandis que 23 autres sont ouverts en fonction des circonstances. Des sites temporaires de rassemblement ou de collection ont été établis à ces points de passage, où les personnes sont catégorisées et traitées dans leur ordre de priorité : d'abord les personnes blessées et malades, ensuite les enfants, notamment les mineurs non accompagnés ou séparés, puis les personnes âgées et enfin la population adulte générale. 41 % des réfugiés qui arrivent sont des enfants, 30 % sont des femmes et 29 % des hommes. La Jordanie compte actuellement cinq camps tandis qu'un autre est prévu ; toutefois, la grande majorité des

septembre 2014

demandeurs d'asile et des réfugiés syriens fuyant le conflit sont établis hors des camps, si bien que c'est sur les communautés locales et d'accueil que repose le fardeau de leur prise en charge.

Fardeau financier

Pour la Jordanie, la difficulté est de trouver le bon équilibre entre les droits humains et la sécurité nationale dans les domaines économique, politique et social. Selon le Conseil économique et social de Jordanie, le coût de chaque réfugié syrien pour le pays dépasse les 3500 dollars US par an¹ tandis que le coût direct s'élève actuellement à 1,2 milliard de dollars et devrait atteindre les 4,2 milliards de dollars d'ici 2016². En outre, alors qu'il affronte une sévère crise hydrique et qu'il manque de fonds pour répondre aux besoins de recrutement dans ses forces armées, le pays a formulé un plan national de résilience dans l'objectif de protéger les infrastructures jordaniennes.

La Jordanie a décidé qu'aucun Syrien arrivant sur son territoire ne serait renvoyé dans son pays d'origine. Toutefois, certains Syriens y sont tout de même retournés, parfois pour y faire du commerce ou encore pour y combattre, et certains affirment préférer mourir en Syrie plutôt que de vivre dans un camp. Le coût élevé de la vie est l'un des facteurs décisifs, de même que la neige pendant l'hiver qui a poussé un grand nombre d'entre eux à repartir. D'autres ressortissants syriens décident de retourner chez eux car ils ont foi en leur gouvernement lorsqu'il affirme contrôler 70 % du pays. En cas de retour volontaire, les personnes concernées doivent signer une lettre en présence de l'UNHCR confirmant qu'ils consentent à retourner dans leur pays. Les retours sont organisés aussi bien au travers des frontières officielles que des frontières non officielles. La Jordanie soutient la réinstallation mais les autorités refusent d'en parler dans les médias car elles craignent d'encourager les Syriens à venir en Jordanie pour se servir du pays comme une voie d'accès à des pays tiers. De plus, le nombre limité de places rend la réinstallation peu adéquate en tant que solution. La meilleure solution reste la stabilisation de la Syrie.



Des milliers de logement en préfabriqué sont installés dans le camp de réfugiés de Zaatarî en préparation à l'hiver. 2012.

Le ministère de l'Intérieur demande également à la communauté internationale de ne pas oublier la Jordanie. Le pays exerce un contrôle important sur la région et joue un rôle prépondérant pour y préserver la sécurité. Il aide à contenir les conséquences du conflit et, par extension, à protéger les intérêts économiques de nombreux pays occidentaux.

Bien que la Jordanie ne soit pas partie de la Convention de 1951, l'histoire des réfugiés et des migrants dans le pays ainsi que les pratiques et l'expérience du pays démontre son respect pour la dignité humaine et les valeurs humanitaires au moins autant, sinon plus, que de nombreux pays signataires de la Convention. Concernant la protection des droits des migrants et des réfugiés, le principal obstacle n'est pas l'absence de législation mais la capacité des États à respecter les conventions, les accords et les déclarations auxquels ils ont pourtant librement souscrit.

Docteur Saleh al-Kilani *Saleh.al.kilani@MOI.gov.jo* est coordinateur des affaires relatives aux réfugiés pour le ministère de l'intérieur de Jordanie. www.moi.gov.jo

- <http://tinyurl.com/Jordan-EcoSocCouncil> (en arabe uniquement)
- www.mop.gov.jo/index.php (en anglais) ou www.mop.gov.jo/arabic/ (en arabe)

Pour des programmes de protection dirigés par les bénéficiaires en Jordanie

Sinead McGrath

Bien que la communauté humanitaire cherche de manière évidente à répondre aux préoccupations des déplacés syriens en matière de protection, en Jordanie, les bénéficiaires de nombreux programmes de protection n'ont pu influencer que de manière limitée la conception des interventions menées à ce jour.

L'attention portée par les acteurs humanitaires au mariage des enfants parmi la population syrienne déplacée est un exemple d'intervention n'ayant pas su faire participer correctement les bénéficiaires. Les données semblent indiquer que la pratique du mariage des enfants n'a pas augmenté en conséquence du déplacement¹, et pourtant de nombreux articles de presse abordant cette question pour faire sensation ont influencé les acteurs de la protection humanitaire répondant à la crise, de même que les bailleurs de fonds internationaux.

Bien qu'il soit généralement accepté à travers le monde que la pratique du mariage des enfants nuise au bien-être des mineurs impliqués, de nombreux Syriens estiment que cette pratique courante est un moyen acceptable de garantir un avenir sûr à leur enfant, notamment s'il s'agit d'une fille. Et alors qu'il est important de sensibiliser les personnes à des questions

telles que le mariage des enfants, les organismes humanitaires doivent veiller à ce que l'intervention immédiate en matière de protection réponde aux priorités et aux besoins urgents de la communauté concernée et doivent comprendre et respecter le contexte et la culture de la population bénéficiaire.

En particulier, les consultations menées auprès des réfugiées syriennes ont révélé que l'intervention qu'elles désiraient le plus ardemment en matière de protection était un programme d'alphabétisation. En effet, l'assistance qui leur semblait la plus précieuse pour leur protection était d'acquiescer la confiance et la capacité de lire les enseignes des magasins, les contrats de location et les papiers d'identité confirmant leur statut en Jordanie.

Sinead McGrath sineadmarymcgrath@gmail.com est directrice de programme pour la Commission internationale catholique pour les migrations (CICM) en Jordanie. www.icmc.net

Les opinions exprimées ici sont celles de l'auteure et ne reflètent pas nécessairement celle de la CICM.

1. *Gender-based Violence and Child Protection among Syrian refugees in Jordan, with a focus on Early Marriage* (Juillet 2013), Evaluation Interagency, UN Women.

Si Israël acceptait les réfugiés et PDI syriens dans les monts du Golan

Crystal Plotner

La réouverture du plateau du Golan aux Syriens déplacés par les conflits pourrait-elle être une option favorable aussi bien pour les personnes fuyant ces conflits que pour les relations entre Israël et son voisin du nord-est ?

Alors que le conflit syrien entame sa quatrième année, Israël reste le seul voisin de la Syrie à ne pas accepter de personnes déplacées et de réfugiés fuyant les conflits armés. Les organisations internationales et israéliennes de défense des droits humains exhortent chaque jour un peu plus Israël à ouvrir sa frontière orientale pour des raisons humanitaires. Bien que les membres du public israélien comme des autorités israéliennes invoquent l'obligation morale de venir en aide aux réfugiés syriens, l'approche préférée des autorités consiste à fournir une aide humanitaire aux camps de réfugiés, notamment en Jordanie puisqu'Israël entretient des relations tendues, voire inexistantes, avec les autres pays voisins qui accueillent des réfugiés syriens. Cette aide est la bienvenue mais

Israël, qui a répété à plusieurs reprises sa neutralité dans le conflit syrien, serait en mesure d'apporter une assistance de manières bien plus directes.

Début 2012, les autorités israéliennes ont annoncé qu'elles se préparaient à accepter les réfugiés syriens sur le plateau du Golan en anticipation de la chute imminente du régime Assad. Toutefois, six mois plus tard, le ministre israélien de la défense annonçait que tous les réfugiés qui tenteraient de traverser la frontière pour se rendre sur le plateau du Golan seraient arrêtés. Par la suite, invoquant de grandes préoccupations sécuritaires, Israël a pris des mesures rapides et exhaustives pour renforcer la barrière de huit mètres de haut et de 90 kilomètres de long qui jouxte la ligne de cessez-le-feu entre le

septembre 2014

Golan occupé et la Syrie, également contrôlée par une force de maintien de la paix de l'ONU. L'armée israélienne a également indiqué qu'elle poserait de nouveaux champs de mines le long de la frontière avec la Syrie car les mines précédemment posées n'avaient pas détonné lors des manifestations de 2011.

Il est important de noter également que tous les plans éventuels qui auraient pu exister en 2012 pour accepter les Syriens déplacés sur le plateau du Golan aurait été vraisemblablement annulés et remplacés par les mesures entreprises par Israël pour affirmer sa souveraineté sur le Golan dans le contexte du conflit syrien. En janvier 2014, la fuite des commentaires exprimés au cours d'une réunion du cabinet de sécurité Israélien a révélé qu'Israël cherchait à définir une stratégie pour tirer avantage de la mauvaise image publique actuelle de la Syrie en exhortant la communauté internationale à reconnaître la souveraineté israélienne sur la partie syrienne occupée du plateau du Golan. Ce même mois, les autorités israéliennes ont également approuvé un projet d'investissement de 100 millions de dollars US visant à développer 750 nouvelles exploitations pour les colons du plateau du Golan. Ainsi, Israël a montré clairement qu'il n'admettrait pas de Syriens déplacés sur le plateau du Golan et, en outre, qu'il envisage de garder le contrôle sur cette zone.

Cependant, un petit nombre de Syriens traversent tout de même la frontière, non pas en tant que réfugiés mais en tant que patients. En effet, l'armée israélienne traite dans un hôpital de campagne du plateau du Golan les syriens blessés qui viennent solliciter une assistance médicale sur la ligne d'armistice. Les rapports indiquent qu'elle traite en moyenne 100 Syriens par mois et que les personnes dont la condition est plus grave sont transférées dans des hôpitaux à l'intérieur d'Israël.

Même s'il est louable que les Israéliens fournissent ce type de traitement médical, il reste à noter que



Barrière de la ligne d'armistice israélienne séparant le village Druze de Majdal Shams de la Syrie dans le Golan syrien occupé. 2014.

les patients syriens sont rapatriés dans leur pays une fois qu'ils ont été traités. En 2011, le Conseil des droits de l'homme de l'ONU a décidé d'accorder le statut de réfugié à tous les Syriens fuyant leur pays en raison du conflit et pourtant, à cet égard, Israël continue de violer le principe de non-refoulement. La branche israélienne de l'organisation Médecins pour les droits humains (Physicians for Human Rights) fait pression pour que les patients syriens et le droit de déposer une demande d'asile après avoir été traités plutôt que d'être rapatriés contre leur gré vers une zone de guerre.

Les autorités israéliennes affirment, quant à elles, que les patients syriens souhaitent rentrer dans leur pays et que leur rapatriement est donc volontaire. En revanche, les groupes de défense des droits humains affirment que les Syriens blessés traités en Israël ne sont pas du tout informés de la possibilité de solliciter l'asile en Israël. En outre, le gouvernement Israélien soutient que les Syriens ne seraient pas préparés à chercher refuge en Israël, même s'ils en avaient la possibilité, car ils seraient ensuite stigmatisés socialement en tant que traités à leur propre patrie. Toutefois, de nombreux entretiens avec des syriens bénéficiant d'une assistance médicale en Israël ont révélé que ces derniers accepteraient volontiers l'asile en Israël s'il leur était accordé.

Deux fois réfugiés et PDI

Bien qu'Israël invoque les menaces sécuritaires provenant du Hezbollah et d'Al Qaïda pour justifier la non-admission des personnes fuyant le conflit syrien, ce refus présente également l'avantage d'éliminer toute possibilité de voir arriver en Israël les réfugiés palestiniens de Syrie. Des centaines de milliers de Palestiniens déplacés pendant la guerre israélo-arabe de 1948 ont cherché refuge en Syrie, si bien qu'aujourd'hui ils vivent sous la menace ou font l'expérience d'un double déplacement en raison du conflit syrien. De plus, de nombreux Palestiniens avaient été acceptés comme réfugiés dans le Golan syrien en 1948, avant d'être déplacés de nouveau par

la guerre israélo-arabe de 1967, si bien qu'ils courent aujourd'hui le risque d'être déplacés, pour la troisième fois, de leurs camps de réfugiés en Syrie.

Cet état des choses rouvre de vieilles cicatrices mal refermées sur la partie occupée du Golan syrien, qui est passée sous contrôle israélien en 1967 avant d'être annexée en tant que territoire israélien en 1981, alors même que la communauté internationale avait condamné cette action comme illégale en vertu du droit international. Alors que 130 000 autochtones syriens avaient été initialement déplacés du Golan, on estime aujourd'hui que leur nombre, tenant compte des descendants, se situe entre 300 000 et 400 000. Cette population est principalement établie dans les zones urbaines de la Syrie qui sont les plus touchés par les conflits armés. Comme de nombreux Palestiniens, ils courent aujourd'hui le risque ou font l'expérience d'un double déplacement.

Le Golan est reconnu internationalement comme un territoire syrien et, par conséquent, les Syriens traversant la ligne d'armistice dans cette région devraient être considérés techniquement comme des personnes déplacées de l'intérieur et non pas comme des réfugiés puisqu'ils ne traversent pas de frontières internationales. Cette situation crée un véritable casse-tête pour Israël : s'il affirme sa souveraineté sur le Golan, il devra alors octroyer les droits et les protections prévues par le droit des réfugiés aux Syriens pénétrant sur le plateau. En revanche, considérer que le Golan demeure un territoire syrien permettrait à Israël de refuser toute responsabilité concernant la prise en charge des PDI et pourrait ouvrir la porte aux organisations humanitaires internationales pour venir en aide aux PDI dans un environnement sûr, ce qui permettrait également d'alléger le fardeau des principaux pays d'accueil, actuellement surchargés.

Environ 40 000 personnes résident sur les 1200 kilomètres carrés du plateau du Golan contrôlés par Israël. Cette population se divise quasiment à part égale entre Arabes syriens autochtones et colons juifs. Comme cette zone se caractérise par une faible densité de population et des ressources naturelles abondantes, une surface de terres suffisamment grande (sous contrôle israélien) pourrait être utilisée pour accueillir un nombre considérable de PDI syriens. Les Syriens autochtones du Golan ont exprimé ouvertement leur accord pour accueillir leur famille et leurs voisins déplacés de l'autre côté de la ligne d'armistice ; et si ces personnes déplacées décidaient de retourner vivre dans les zones urbaines de Syrie après la fin

du conflit, il est possible que chercher refuge dans le Golan en tant que PDI soit moins stigmatisant que de solliciter l'asile sur le territoire israélien. De surcroît, pour les Syriens déplacés arrivant sur le plateau du Golan, la transition culturelle serait relativement aisée puisqu'ils se trouveraient dans un environnement potentiellement accueillant, entourés d'autres Syriens.

Perspectives futures

Qu'est-ce qui pourrait inciter Israël à accepter les PDI ou réfugiés syriens, notamment lorsque l'on tient compte des nombreuses préoccupations israéliennes en matière de sécurité nationale ? Il pourrait s'agir d'une stratégie donnant plus de poids à Israël en cas d'accord de paix futur avec la Syrie et contribuant potentiellement à l'établissement d'une stabilité durable dans la région, étant donné le rôle géopolitique de la Syrie au Moyen-Orient. Après des années d'implication dans des conflits qui ont poussé de nombreux réfugiés à fuir vers les pays voisins, Israël a aujourd'hui l'occasion de tendre la main et de devenir à son tour un pays d'accueil pour les personnes fuyant la brutalité de la guerre.

Après 40 années de calme relatif sur le plateau du Golan, cette région joue dorénavant un rôle stratégique dans le conflit syrien comme dans les relations entre Israël et la Syrie. Alors qu'il existe trois aboutissements probables au conflit syrien (Assad conserve le pouvoir, l'armée libre de Syrie/les forces d'opposition prennent le pouvoir, ou des groupes islamistes militants prennent le dessus), aussi bien le régime Assad que les groupes militants ont affirmé publiquement leur intention de reprendre possession du Golan occupé après la fin du conflit syrien. En revanche, lors d'un entretien réalisé en mars 2014, Kamal Al-Labwani, un membre proéminent de l'opposition, a fait une déclaration controversée suggérant que les forces de l'opposition, si elles parvenaient à prendre le pouvoir, seraient prêtes à négocier avec Israël au sujet du contrôle du Golan et à conclure un accord de paix avec ce pays voisin.

Quel que soit l'aboutissement du conflit syrien, il ne sera pas sans conséquence pour le Golan syrien occupé. En acceptant les réfugiés et PDI syriens, Israël peut saisir une occasion en or d'ouvrir la voie vers de meilleures relations avec son voisin assiégé mais encore influent.

Crystal Plotner cjplotner@gmail.com est chercheuse en défense juridique pour Al-Marsad, le centre arabe pour les droits humains du plateau du Golan. <http://golan-marsad.org/>

septembre 2014

Genre, conscription et protection, et la guerre en Syrie

Rochelle Davis, Abbie Taylor et Emma Murphy

Les difficultés subies par les hommes qui restent en Syrie, ainsi que les obstacles rencontrés par ceux qui choisissent de se soustraire au conflit en fuyant le pays, suggèrent qu'il est nécessaire de redéfinir les conceptions classiques de vulnérabilité et de considérer les hommes civils et leurs besoins comme une partie de la solution et non pas comme un problème.

Le cessez-le-feu humanitaire imposé en février 2014 dans certaines parties de Homs, en Syrie, a permis l'évacuation de la population civile, assiégée depuis longtemps et dont l'accès aux denrées alimentaires, aux soins et aux fournitures médicales s'étaient particulièrement réduit depuis la fin 2013. Alors que les femmes, les enfants et les hommes âgés ont été autorisés à quitter leur quartier, plus de 500 hommes âgés entre 15 et 55 ans ont été détenus dans la ville pour être soumis à un interrogatoire et des contrôles de sécurité.

La situation à Homs met en lumière la réalité du conflit dans l'ensemble de la Syrie : c'est-à-dire que les hommes de ces âges, mais surtout les plus jeunes, sont considérés comme des combattants potentiels en vertu de leur sexe. Cette caractérisation démographique signifie que, même si un homme ne porte pas d'armes et n'est pas engagé dans les combats, il est considéré au minimum comme une personne disposée à combattre. Il est donc perçu comme un atout ou comme une menace pour le régime, les mouvements d'opposition ou les autorités des pays d'accueil. Mais il n'est jamais considéré comme un civil neutre au même titre que les femmes, les enfants ou les personnes âgées.¹

Conscription et combats en Syrie

Dans les zones de Syrie contrôlée par le régime, les hommes peuvent être enrôlés dès l'âge de 18 ans, indépendamment de leurs croyances ou convictions politiques. Un homme peut être exempté ou affecté à un certain type de services pour un nombre limité de raisons, par exemple s'il est fils unique ou s'il présente de graves problèmes de santé. D'un autre côté, un homme peut payer pour être exempté du service militaire ; en 2013, le gouvernement a augmenté ces frais d'exemption de 7500 à 15 000 dollars. Les études universitaires peuvent être un motif d'ajournement de la conscription et, si un homme travaille pour l'État ou vit en dehors du pays, il peut soumettre une demande de report annuel, pendant un maximum de cinq années consécutives. Depuis le début des hostilités, même les hommes ayant déjà complété leur service militaire ont été appelés à reprendre du service, jusqu'à l'âge de 42 ans.

Comme les politiques ne cessent de changer et qu'elles sont souvent appliquées de manière arbitraire, de nombreux syriens se montrent craintifs et hésitants concernant la possibilité de rester en Syrie et de contourner le système en restant dans la légalité. Un grand nombre d'hommes ayant l'âge de servir dans l'armée se sont soustraits aussi bien à la conscription qu'au service militaire après la création de l'armée syrienne libre (ASL) fin juillet 2011 et l'intensification de la répression violente opérée par le régime dans l'ensemble du pays. De nombreuses personnes affirment que le moment où tout a changé, c'est le jour où un officier est venu frapper à leur porte avec un ordre de conscription pour leur fils ou leur frère de 18 ans.

Après la mort de membres de leur famille, certains hommes deviennent chefs de famille et leur présence est donc nécessaire pour subvenir aux besoins de cette dernière, un rôle qu'ils ne pourraient pas remplir en tant que combattants réels ou potentiels en Syrie. D'autres personnes interrogées étaient des étudiants d'université qui étaient régulièrement harcelés ou dont le logement avait été détruit par le régime, afin de les empêcher de poursuivre leurs études et de mettre fin à leur exemption militaire. Ces jeunes hommes ont expliqué qu'ils avaient fui car ils ne souhaitaient pas gonfler les rangs de l'armée nationale, ni de l'opposition armée.

De plus, les hommes qui servaient dans l'armée syrienne ont expliqué avoir déserté car, entre autres raisons, on leur avait donné l'ordre de tirer sur les civils syriens qui protestait de manière non-violente dans les rues. L'existence d'une opposition militarisée face aux révoltes non-violentes est un facteur important pour les hommes qui choisissent de fuir la Syrie, même si certains d'entre eux se situent idéologiquement du côté de l'opposition. Pour tous ces hommes, rester en Syrie signifie soit de prendre les armes pour combattre, soit d'éviter le service militaire. Et si un homme qui évite le service militaire est arrêté, il risque d'être exposé à une détention prolongée, la torture et même la mort.

Ainsi, un grand nombre d'entre eux choisissent (ou sont forcés par leur famille) de fuir vers les pays voisins ou dans les zones non contrôlées par le régime, ou encore de rester cachés en Syrie. Certains nous ont parlé d'amis et de voisins qui s'étaient cachés ou avaient simulé l'enlèvement ou la mort afin d'éviter la conscription. Il est important que la communauté internationale, les Syriens et toutes les personnes concernées par le conflit reconnaissent que ces hommes ont choisi de ne pas se battre et de se soustraire au conflit malgré les menaces contre leur sécurité et celle de leur famille.

De nombreux Syriens considèrent les zones non contrôlées par le régime, qui se trouvent sous l'autorité de l'ASL ou des conseils locaux, comme des refuges sûrs pour les personnes fuyant la conscription ou ayant déserté l'armée. Mais l'on signale également que dans ces régions, des adolescents âgés de 12 à 16 ans sont préparés à rejoindre les groupes islamistes djihadistes par le biais de campagnes d'endoctrinement, et certaines personnes ont expliqué avoir fui afin de sortir leur fils ou leur frère de cet environnement. Depuis mars 2014, l'extension de la campagne de bombardements aléatoires du régime, mais aussi les assassinats ciblés de militants non-violents dans leurs villes et villages des zones non contrôlées par le régime après que les groupes islamistes djihadistes ont pris le dessus, ont poussé un autre groupe d'hommes (en particulier ceux qui considéraient jusqu'alors ces zones comme relativement sûres) à prendre de nouveau la fuite, le plus souvent à l'étranger.

Difficultés pour quitter la Syrie

Toutefois, le droit de partir, ou le droit de trouver refuge dans un autre pays, n'est pas toujours accordé aux hommes qui tentent de fuir la Syrie. Alors que les autorités syriennes interdisaient déjà de quitter le pays aux hommes qui n'avaient pas complété leurs deux années de service militaire, ces restrictions ont été élargies en mars 2012, si bien que **tous** les hommes âgés entre 18 et 42 ans n'ont plus le droit de sortir du pays sans en avoir obtenu l'autorisation préalable, qu'ils aient ou non déjà réalisé leur service militaire.

Bien entendu, un grand nombre d'hommes peuvent fuir et fuient sans permission, en évitant les innombrables points de contrôle syriens sur les routes qui mènent au Liban et en Jordanie. D'autres ont quitté les zones contrôlées par le régime pour se réfugier dans les zones sous contrôle rebelle à proximité des frontières avec la Turquie et l'Irak. Même si ces hommes ne vivent plus sous la menace de l'enrôlement dans l'armée syrienne, ils restent

exposés à d'autres risques liés à leur sexe. En fonction de leurs activités politiques personnelles ou celles de membres de leur famille, ils peuvent être détenus, torturés ou même menacés d'exécution par de nouveaux groupes militants. Comme ce sont des hommes, ils sont considérés comme une menace potentielle, soit en tant qu'instigateurs de violences soit pour leur résistance.

Quant aux hommes qui sont capables de traverser la frontière syrienne, des restrictions intermittentes bloquent leur arrivée par voie légale dans les pays voisins. Il existe donc deux catégories de Syriens au Liban, en Turquie, en Jordanie et en Irak : ceux qui y résident légalement et ceux qui y sont entrés clandestinement, sans être inscrits formellement au registre du système d'immigration du gouvernement d'accueil. Avant l'avancée d'ISIS en Irak, certains rapports indiquaient que le gouvernement central irakien refusait l'entrée des jeunes Syriens, bien que le gouvernement kurde régional au nord de l'Irak ait autorisé les Syriens à pénétrer sur son territoire et chercher du travail lorsque les frontières du pays étaient ouvertes. On ne sait pas encore quelles seront les conséquences de la prise de contrôle de différents postes frontières par ISIS sur le mouvement des réfugiés et sur ces politiques. Depuis 2013, la Jordanie interdit aux hommes non accompagnés de pénétrer sur son territoire. Par conséquent, certains ont dû voyager avec des femmes de leur famille ou se rattacher à d'autres familles pour traverser la frontière aux points de contrôle, tandis qu'un grand nombre d'entre eux ont choisi d'entreprendre un voyage



septembre 2014

long et dangereux par l'Est, à travers le désert, pour se rendre illégalement en Jordanie.

La discrimination contre les hommes voyageant seuls se base sur l'idée que les hommes et les garçons visiblement détachés d'une unité familiale posent une menace à la sécurité, contrairement aux hommes qui endossent un rôle de père, de fils, de frère ou de mari. Les hommes qui se trouvent dans cette situation sont donc doublement vulnérables car ils manquent non seulement de l'attention

et de la protection de leur famille, mais ils sont en plus considérés comme une menace par les pays d'accueil. Il serait intéressant d'étudier si les politiques humanitaires ciblant les ménages dont le chef est une femme n'encouragent pas sans le vouloir la séparation des unités familiales, avec pour effet d'exacerber les risques **aussi bien** pour les hommes **que** pour les femmes.

Les limites de la protection hors de Syrie

Comme de nombreux jeunes hommes en âge de servir dans l'armée ont choisi volontairement de se soustraire au conflit, il est important que la communauté internationale, y compris les bailleurs, les médias, les gouvernements d'accueil et les décisionnaires les considèrent, par définition, comme des civils ayant droit à une assistance et en ayant éventuellement besoin. En général, on offre les mêmes protections aux civils de sexe masculin fuyant les conflits qu'aux autres civils. Toutefois, en période de crise humanitaire, les acteurs désignent souvent des groupes particuliers comme vulnérables, si bien que certains types d'aide sont acheminés vers les personnes considérées comme « à plus grand risque ». Dans le cas des réfugiés syriens, comme dans beaucoup d'autres, l'assistance cible plus avantageusement les femmes, les enfants, les personnes âgées et les personnes handicapées. Il ne s'agit pas ici de remettre en question les besoins de ces groupes ni leur degré de vulnérabilité en cas de conflit, mais plutôt de souligner que la catégorisation démographique sur laquelle se base la répartition de l'assistance humanitaire exclut tous les hommes qui ne sont ni des enfants, ni des personnes âgées ni des personnes handicapées.

Dans quelle mesure ces hommes en âge de servir dans l'armée sont-ils vulnérables ? En premier lieu, ils ne peuvent pas retourner en Syrie. Ceux qui se sont soustraits à l'armée ne peuvent actuellement pas retourner dans les zones de Syrie contrôlées par le régime car, en tant que déserteurs, ils pourraient être sanctionnés, emprisonnés et peut-être même exécutés. De nombreux déserteurs ne peuvent pas se rendre non plus dans les zones ayant échappé au contrôle du régime car leur appartenance antérieure à l'armée syrienne les rend suspects aux yeux des groupes rebelles. Et les hommes qui ont fui d'eux-mêmes, ou sous la pression de leur famille, les rangs de l'armée syrienne libre ou des groupes djihadistes ne peuvent pas rentrer en Syrie pour le même genre de raisons.

En second lieu, de nombreux jeunes réfugiés de sexe masculin en particulier rencontrent d'immenses obstacles financiers et psychologiques dans



Wissam Al Jazairy

les pays d'accueil. De plus, comme les raisons de leur fuite ne sont pas reconnues, pas plus que le danger considérable qui les attendrait s'ils devaient retourner en Syrie, ces pays les considèrent parfois comme une menace à la stabilité sociale, politique et économique.

Le paradigme que nous utilisons actuellement pour analyser les vulnérabilités dans les situations de conflit place les jeunes hommes dans la catégorie des personnes dangereuses : des belligérants susceptibles d'être radicalisé enclin à la violence. En masquant les vulnérabilités, cette attitude a des répercussions néfastes sur les civils de sexe masculin, ainsi que sur leur famille, puisque les pays d'accueil craignent que les hommes seuls qui traversent leur frontière soient des combattants, qui souhaitent se rendre dans ce pays d'accueil soit pour se reposer et voir leur famille, soit pour recruter et organiser l'opposition armée, ou encore pour étendre l'ampleur géographique des combats. Des preuves indiquent d'ailleurs que cela se produit parfois. Toutefois, il y a aussi des hommes qui ont cherché refuge dans des pays voisins afin de se soustraire au combat et d'éviter de joindre les forces militaires de l'une des parties belligérantes. La communauté internationale et la communauté humanitaire en particulier devrait non seulement reconnaître, mais aussi soutenir, cette posture ; ces hommes sont le genre de personnes auxquelles nous devrions prêter attention dans le cadre de notre recherche de solutions pour mettre fin aux souffrances de millions de Syriens.

La communauté internationale doit réexaminer les catégorisations démographiques ainsi que les concepts de vulnérabilité et de belligérance sur lesquelles elles sont basées. Au vu des risques auxquels ils sont exposés en étant forcés à combattre ou en essayant de se soustraire au

combat, ces hommes devraient être une plus haute priorité, au même titre que les autres groupes « vulnérables » plus classiques. De plus, il faudrait encourager et aider les pays d'accueil à assouplir les restrictions imposées à leurs frontières, mais aussi à former le personnel de sécurité et le personnel des installations d'accueil aux postes-frontières afin que les hommes souhaitant véritablement s'échapper puissent le faire. En retour, la communauté internationale pourrait élaborer des programmes qui incluent des activités psycho-sociales, des activités de bénévolat et des formations professionnelles adaptées destinées aux hommes et répondant aux préoccupations des pays d'accueil concernant la menace que ces hommes pourraient poser. Les Syriens qui choisissent de ne pas se battre peuvent jouer un rôle clé pour mettre fin au conflit et participer à la définition de nouvelles possibilités pour l'avenir de la Syrie.

Rochelle Davis rad39@georgetown.edu est professeure adjointe au Centre d'études arabes contemporaines, Abbie Taylor act64@georgetown.edu est associée de recherche pour l'Institut d'étude de la migration internationale et Emma Murphy emm234@georgetown.edu est associée de recherche de premier cycle Mortara, travaillant toutes au sein de l'Edmund B. Walsh School of Foreign Service de l'Université de Georgetown. <http://sfs.georgetown.edu>

Cet article s'appuie sur plus de 100 entretiens réalisés auprès des réfugiés syriens établis en Jordanie, au Liban et en Turquie entre mi-2013 et début 2014.

1. Pour en savoir plus à ce sujet, consultez Carpenter R C (2006) « *Innocent Women and Children: Gender, Norms and the Protection of Civilians* ». Hampshire: Ashgate Publishing; Helton A C (1992) « Resistance to Military Conscription or Forced Recruitment by Insurgents as a Basis for Refugee Protection: A Comparative Perspective », *San Diego Law Review*; et Jones A, ed (2004) « *Gendercide and Gender* ». Nashville: Vanderbilt University Press.

La quatrième convention de Genève (« relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre ») couvre les individus qui n'appartiennent pas aux forces armées, ne prennent pas part aux hostilités et se trouvent aux mains de l'ennemi ou des forces d'occupation. Ces dispositions prévoient, entre autres, que :

Les civils protégés DOIVENT :

- Être traités de manière humaine à tout moment et protégés contre les actes ou les menaces de violence, les insultes et la curiosité publique.

Les civils protégés NE DOIVENT PAS :

- Subir de discrimination en raison de leur race, religion ou convictions politiques.
- Être punis pour un crime qu'ils n'ont pas commis eux-mêmes.

Quatrième convention de Genève, en ligne sur www.refworld.org/docid/3ae6b36d2.html

septembre 2014

L'impact du déplacement sur les réfugiés syriens handicapés, blessés ou âgés

Marcus Skinner

Dans les contextes de déplacement il est déterminant de reconnaître qu'au sein de la population réfugiée certains groupes peuvent nécessiter une attention spécifique. Avoir pleinement conscience de ces besoins entraîne des conséquences majeures sur les types de services nécessaires et sur la manière dont ils sont dispensés.

En 2013, HelpAge International et Handicap International ont mené une étude en Jordanie et au Liban dans le but de réunir des éléments solides sur le nombre de réfugiés âgés, handicapés, blessés ou atteints de maladies chroniques, et pouvoir comparer leurs besoins avec ceux de la population réfugiée générale¹.

Handicap

Le *Rapport mondial sur le handicap*² estime que 15,3 % de la population mondiale souffrirait d'un handicap modéré à grave, et qu'il est probable que cette proportion augmente pour atteindre 18 à 20 % au sein des populations touchées par un conflit³. À titre de comparaison, parmi les réfugiés ayant fait l'objet d'une évaluation, 22 % souffrent d'un handicap et 6 % d'un handicap sévère, et une personne sur cinq parmi celles qui sont handicapées souffrent habituellement de plus d'un handicap. Dans cette catégorie, les personnes âgées sont représentées de manière disproportionnée puisque 70 % d'entre elles souffrent d'au moins un handicap. Les personnes âgées ont également pratiquement deux fois plus de probabilité que les enfants d'être atteintes de déficits intellectuels.

L'absence totale de données au Liban est une illustration frappante des difficultés rencontrées pour réunir des données exactes sur les déficiences et le handicap dans le cadre des urgences humanitaires. Au moment de l'évaluation, seulement 1,4 % des réfugiés enregistrés par le HCR au Liban avaient été recensés comme souffrant d'un handicap, sachant que les handicaps sensoriels ont moins de probabilité d'être détectés que les handicaps physiques.

Pour les personnes souffrant d'un handicap, réussir à s'adapter à un environnement nouveau sans les structures familiales et communautaires de soutien habituel et obtenir un accès adéquat aux services élémentaires et spécialisés se transformant en défis majeurs. Les équipes d'évaluation ont signalé que les personnes souffrant d'une déficience intellectuelle et leurs familles étaient celles qui rencontraient

le plus de difficultés. Bien évidemment, sans une vision claire du nombre de personnes touchées par le handicap, il est extrêmement difficile pour les organisations d'apporter une réponse efficace.

L'étude a également analysé les difficultés rencontrées dans les « activités de la vie quotidienne » (AVQ). AVQ est un terme qu'utilisent les professionnels de santé pour parler des activités quotidiennes liées aux soins personnels comme se nourrir, se laver et se vêtir. Les résultats montrent que 45 % des réfugiés souffrant d'une invalidité, d'une blessure ou d'une maladie chronique rencontrent des difficultés dans les AVQ, et que 60 % des personnes âgées ont également des difficultés de cet ordre. Par comparaison, seulement 6 % de la population réfugiée générale a signalé éprouver des difficultés. L'expérience montre que ces réfugiés ont moins de chances de pouvoir se rendre dans des endroits fixes pour y recevoir des services et que par conséquent, les programmes mobiles, l'aide aux familles et les stratégies de soutien communautaire, sont autant d'éléments déterminants pour répondre efficacement à leurs besoins.

Blessure

Le conflit syrien est notoire pour le niveau de blessures liées au conflit qu'il génère. L'enquête a montré qu'un réfugié syrien sur 15 en Jordanie, et un sur 30 au Liban, souffrait de blessures directement imputables à la guerre. L'analyse en fonction de l'âge et du sexe indique que les hommes en âge de travailler sont les plus atteints par cette exposition aux risques de blessure, en partie du fait de leur rôle dans les combats mais aussi parce qu'ils ont pour responsabilité de se déplacer pour trouver de l'eau et de la nourriture, et dans le cas de certains hommes jeunes, de retourner en Syrie pour surveiller les propriétés et les biens de la famille. De nombreux blessés ne reçoivent pas des soins adéquats.

Au-delà des soins immédiatement liés à la santé, les blessures de ce type nécessitent une rééducation physique et un soutien psychologique à long

terme, et pour ceux qui souffrent d'une invalidité permanente, des soins à vie. Il est particulièrement préoccupant de constater les restrictions du soutien à la rééducation physique visant à limiter l'aggravation de l'état de santé consécutif aux blessures et atténuer le développement d'un handicap potentiellement permanent. C'est pourquoi il est impératif que les prestataires de santé tant nationaux qu'internationaux coopèrent pour répondre non seulement aux besoins que présente en ce moment cette population mais également pour planifier les besoins financiers et en ressources humaines à long terme qui seront nécessaires pour préparer les systèmes de santé, les familles et les communautés de manière à lui assurer un soutien adéquat. Les besoins en termes de soins de ceux qui ont des blessures constituent dans l'actualité un défi majeur pour les partenaires humanitaires qui sur le long terme deviendra celui des systèmes de santé en Jordanie, au Liban et en dernier ressort en Syrie. Le régime du Président Assad a fait savoir sans équivoque que les réfugiés blessés qui rentrent des pays voisins seront considérés comme faisant partie de la résistance contre le gouvernement ce qui rend encore plus incertain l'avenir des blessés qui vivent dans l'un des pays voisins.

Maladie chronique

Traditionnellement, les réponses sanitaires en période de crises humanitaires tendent à ignorer les besoins de ceux qui souffrent de maladies chroniques non contagieuses et gérables. Le manque d'accès aux soins et les interruptions de traitement peuvent entraîner des complications graves et augmenter les taux de morbidité et de mortalité chez cette population.

Toutefois, pour de nombreux réfugiés le coût de l'accès aux services médicaux reste un obstacle majeur. Au Liban, la prestation de services de santé est privatisée et donc payante. Bien que les réfugiés puissent habituellement accéder aux centres médicaux, ils sont supposés couvrir des frais de traitement qui peuvent être bien supérieurs à leurs moyens. Certains réfugiés installés au Liban ont expliqué qu'ils étaient incapables de payer les coûts de transport jusqu'au centres médicaux, sans parler bien entendu de la part obligatoire à leur charge des factures d'hospitalisation.

Au Liban et en Jordanie il n'existe pratiquement aucune éducation sanitaire à l'intention des patients, les personnels médicaux n'ont qu'une capacité limitée pour évaluer l'état des patients souffrant de maladies chroniques, les services disponibles pour

la détection précoce des maladies chroniques sont très limités, et il n'y a pas les conditions nécessaires pour surveiller les affections, réaliser des tests de laboratoire ou effectuer un suivi. Finalement, il est important de prendre conscience du lien qui existe entre maladies chroniques non traitées et invalidité ; nous savons qu'une proportion importante de patients souffrant de maladies chroniques non transmissibles développera des incapacités lorsque la maladie évoluera.

Comme en ce qui concerne la réponse aux besoins des personnes blessées, le profile pathogène de la population syrienne réfugiée a des conséquences graves en matière de soutien des systèmes sanitaires concernés. HelpAge International et Handicap International travaillent conjointement avec des partenaires locaux et internationaux, notamment avec Médecins du Monde et l'Association Amel, pour faciliter la détection et l'orientation des patients souffrant de pathologies chroniques non transmissibles et soutenir les différents systèmes sanitaires nationaux afin d'améliorer les niveaux de soins.

Bien-être psychologique

La moitié des réfugiés souffrant d'un handicap, d'une blessure ou d'une pathologie chronique non transmissible ayant fait l'objet de l'enquête ont tous fait état d'au moins un signe fréquent de détresse psychologique : changements au niveau de leur état émotionnel, de leur comportement, de leurs relations ou de modifications cognitives. Ici à nouveau, la population âgée est affectée de manière disproportionnée, et plus de 65 % des personnes âgées signalent des signes de ce type, un niveau trois fois plus élevé que le reste de la population réfugiée générale. Alors que les générations plus jeunes peuvent trouver une occupation dans le travail ou la recherche de travail, les réfugiés souffrant d'un handicap ou âgés sont souvent exclus de toute forme de travail et ont donc plus de temps pour ressasser leur détresse.

Marcus Skinner m.skinner@helpage.org est Responsable de la Politique humanitaire à HelpAge International. www.helpage.org

1. Basée sur des données recueillies auprès d'un échantillon de plus de 3000 réfugiés. Voir le rapport (2014) *The hidden victims of the Syrian Crisis: disabled, injured and older refugees*. www.helpage.org/download/537207495fe87

Voir également Calvi-Pariseti P 'Personnes âgées et déplacement', RMF 43 www.fmreview.org/fr/etatsfragiles/calviparisetti

2. Organisation Mondiale de la Santé (2011) http://whqlibdoc.who.int/hq/2011/WHO_NMH_VIP_11.02_fre.pdf?ua=1

3. Voir également RMF 35 sur Handicap et déplacement www.fmreview.org/fr/handicap

septembre 2014

La vulnérabilité des réfugiés palestiniens venus de Syrie

Leah Morrison

Alors que les ressortissants syriens ont des chances de rentrer un jour chez eux, l'avenir des Palestiniens venus de Syrie semble de plus en plus incertain. En attendant, ils sont plus vulnérables et sont plus mal traités que la plupart des autres réfugiés issus du conflit syrien.

Environ 270 000 personnes, plus de la moitié de la population palestinienne de Syrie, ont été déplacées à l'intérieur de la Syrie ou en dehors. Même si le conflit syrien a touché l'ensemble de la population syrienne indépendamment de sa religion ou de son appartenance ethnique, ses conséquences tragiques ont mis en lumière la vulnérabilité intrinsèque des Palestiniens.

Ceux qui ont fui vers le Liban ou la Jordanie n'y ont pratiquement trouvé aucun soutien et ne peuvent plus retourner en Syrie puisque les deux-tiers des camps de réfugiés palestiniens ont été détruits ou se trouvent dans la zone de conflit. À l'époque, il y a soixante ans, la capacité de la Syrie d'absorber des réfugiés palestiniens provenait de conditions économiques favorables et du nombre relativement peu élevé d'entre eux qui cherchaient refuge dans le pays. Aujourd'hui, dans un contexte où les pertes économiques de la Syrie pour l'année 2012 représentaient 81,7 % du PIB que le pays avait en 2010, et que le chômage est passé de 10,6 à 34,9 %, la situation économique est on ne peut plus défavorable aux Palestiniens qui même s'ils étaient capables de rentrer en Syrie se trouveraient confrontés à des possibilités d'emploi très limitées et à la discrimination.

Chroniquement sous financée, l'UNRWA (l'agence des Nations Unie qui a pour mandat d'assister les réfugiés palestiniens) se voit dans l'incapacité de subvenir à leurs besoins élémentaires en Jordanie et au Liban. La proportion de réfugiés palestiniens qui nécessitent l'aide de l'UNRWA en Syrie a augmenté de manière radicale, de 6 % avant le conflit à actuellement plus de 90 %. La situation d'indépendance partielle dont jouissait la Communauté palestinienne en Syrie a maintenant disparu, laissant ses membres entièrement dépendants de l'UNRWA et du financement de la communauté internationale. En outre, le mandat de l'UNRWA, limité à l'assistance et aux programmes de travail, ne lui permet pas d'entreprendre des activités de protection.

La vulnérabilité des Palestiniens pris dans le conflit syrien est exacerbée par les obstacles qu'ils rencontrent lorsqu'ils cherchent à fuir

le pays. Depuis le début du conflit, plus de 70 000 Palestiniens ont fui vers les pays voisins, notamment vers la Jordanie, le Liban, l'Égypte, la Turquie et l'Irak, où ils sont confrontés à une augmentation des restrictions qui limitent l'accès aux procédures d'asile et où ils deviennent la cible d'une hostilité croissante de la part des pays et des communautés d'accueil. Les traitements discriminatoires, les détentions indéfinies, la clôture des frontières, les détentions de mineurs, les violences, les comportements xénophobes et les expulsions sont autant de caractéristiques du traitement que les Palestiniens provenant de Syrie subissent en Jordanie, au Liban et en Égypte, alors que ces pays continuent de violer les obligations qu'ils ont à leur égard en vertu du droit international.

En Jordanie, la frontière a été fermée aux Palestiniens provenant de Syrie alors qu'elle restait partiellement ouverte pour les réfugiés syriens. Les Palestiniens qui réussissent à entrer, ou qui sont entrés plus tôt, font l'objet de détentions arbitraires et de refoulements. Au Liban, de nombreuses professions sont interdites aux Palestiniens provenant de Syrie qui sont obligés de demander un visa de travail par le biais d'une procédure différente et bien plus coûteuse que celle applicable aux réfugiés syriens. En Égypte, la différence de traitement entre les réfugiés syriens et palestiniens venus de Syrie est également flagrante, les Syriens ont la possibilité de s'enregistrer auprès du HCR ce qui leur donne une possibilité de réinstallation dans un pays tiers et l'accès à des soins médicaux et à d'autres formes d'assistance. Le gouvernement égyptien a interdit au HCR d'enregistrer les Palestiniens venant de Syrie, limitant ainsi l'assistance qu'ils reçoivent au minimum ou les en privant entièrement alors qu'ils ont fui le même conflit.

Pour les réfugiés syriens, la perspective d'un retour dans leur pays reste une possibilité alors que pour la communauté palestinienne un retour en Syrie est par contre beaucoup plus complexe. En effet, le conflit syrien a entraîné une détérioration rapide des conditions matérielles de la communauté palestinienne en Syrie et ses capacités

de réintégration dans la société syrienne après le conflit semblent bien plus menacées et aléatoires.

Dans les camps comme en dehors des camps et pendant toute la durée du conflit, les écoles, les centres de santé et les centres communautaires des Palestiniens ont été attaqués et détruits. L'endroit qui était perçu comme le « cœur et l'âme » de la communauté palestinienne en Syrie, le camp de réfugiés de Yarmouk, dans lequel vivaient plus de 150 000 palestiniens avant le début du conflit syrien héberge à présent à peine 18 000 personnes, et il a été pris pour cible tant par les forces du régime que par celles de l'opposition. L'aide humanitaire n'a jamais été autorisée à entrer dans le camp, ce qui selon Amnesty International aurait coûté la vie de

128 personnes mortes de faim¹. Malgré la conclusion d'un accord de cessez-le-feu en janvier 2014, le retour de l'armée à Yarmouk en mars a de nouveau suspendu les distributions d'aide. En tant que centre de la vie politique et commerciale de la communauté palestinienne en Syrie, la disparition de ce camp est emblématique des difficultés qui attendent les Palestiniens qui chercheront à reprendre l'existence qu'ils avaient auparavant en Syrie.

Leah Morrison morrison_leah@hotmail.com a récemment obtenu un diplôme de Master en Pratique du développement et de l'urgence de l'Université Oxford Brookes. www.brookes.ac.uk

1. www.amnesty.org/en/news/syria-yarmouk-under-siege-horror-story-war-crimes-starvation-and-death-2014-03-10

La santé mentale des enfants et des adolescents réfugiés syriens

Leah James, Annie Sovcik, Ferdinand Garoff et Reem Abbasi

Les soins en santé mentale peuvent apporter une aide déterminante au rétablissement psychologique et au renforcement de la résilience ainsi qu'à l'instauration de stratégies de survie positives chez les enfants, les adolescents et les adultes.

Les hommes, les femmes et les enfants qui fuient la Syrie ont généralement vécu ou été témoins de tortures d'enlèvements ou des massacres. Ils ont été soumis à des viols et à d'autres formes de violence sexuelle. Leurs habitations et les quartiers dans lesquels ils vivaient ont été détruits. Ils ont été la cible de bombardements ou de tirs isolés, et nombre d'entre eux souffrent de blessures physiques qui sont à l'origine d'invalidités chroniques. Ils ont aussi perdu des personnes chères, mortes ou disparues

Une évaluation de l'état psychique et des besoins psychosociaux des Syriens déplacés en Jordanie a révélé un état persistant d'anxiété et de colère associé à une perte d'intérêt pour toute activité, un sentiment de désespoir ainsi que des troubles du fonctionnement normal. Sur les 8000 individus qui ont participé à cette évaluation, 15,1 % ont indiqué être « tellement anxieux et 28,4 % tellement en colère que rien ne parvenait à les calmer » ; 26,3 % se sentaient « tellement désespérés et impuissants qu'ils ne voulaient pas continuer à vivre » ; et 18,8 % se trouvaient « incapables de s'acquitter des activités essentielles de la vie quotidienne parce qu'ils n'arrivaient pas à faire face à la peur, la colère, la fatigue, au manque d'intérêt, au désespoir ou au bouleversement de leurs émotions¹ ».

De nombreux Syriens adultes ont indiqué que leur source majeure de stress provenait de leur inquiétude concernant le bien-être et l'avenir potentiel de leurs enfants ; à la lumière de cette information, il apparaît évident qu'obtenir des soins de santé mentale spécialement destinés aux enfants est une priorité pour la communauté dans son ensemble. Les adultes sont nombreux à être constamment préoccupés par la situation de leurs enfants et par l'impact sur eux des horreurs qu'ils ont vécues. L'un de ces adultes décrit ses filles comme « étant profondément affectées » par la guerre – elles sont anxieuses, effrayées et incapables de croire qu'il existe réellement des endroits sans danger². Les enfants auxquels on a demandé de dessiner un « endroit sûr » tiré de leur passé dans des groupes de soutien psychologique ne parviennent parfois même pas à se remémorer des occasions sans violence et finissent par dessiner les tanks et les soldats qu'ils ont vu peupler leurs quartiers.

Pour de nombreux enfants et adolescents syriens, cette détresse est un effet direct de l'exposition à des traumatismes liés à la guerre, à des dynamiques familiales difficiles associées au bouleversement et au déplacement, et à des facteurs de stress liés

septembre 2014



Enfants réfugiés syriens au camp d'Adiyaman, Turquie.

à l'adaptation à la vie en Jordanie. Les parents et autres membres de famille qui ont été eux-mêmes exposés à des expériences traumatiques et qui présentent des symptômes liés au stress et aux traumatismes peuvent éprouver des difficultés à assumer leur rôle parental, et parfois même, dans certains cas, se montrer violents ou négligents.

Il est courant d'observer chez les enfants syriens qui reçoivent des soins au Centre pour les victimes de torture (CVT) qu'ils ressentent un très fort sentiment de responsabilité vis-à-vis des membres de leur famille, y compris de leurs parents, qu'ils veulent soutenir et protéger. Certains d'entre eux expliquent qu'ils pensent devoir « préserver » leur famille en montant la garde devant la porte ou qu'ils se préoccupent de pouvoir réconforter leurs parents lorsqu'ils sont angoissés. Ces enfants risquent aussi de vouloir protéger leurs parents en leur cachant les expériences traumatiques qu'ils ont eux-mêmes vécues ou les symptômes qui les affectent.

Parallèlement, de nombreux enfants et adolescents expliquent qu'ils sont exclus de certaines discussions familiales. Ils expriment très fréquemment un sentiment de frustration et d'anxiété de ne pas être associés aux discussions, liées par exemple à des préoccupations de sécurité ou concernant le sort ou les circonstances d'autres membres de famille disparus; ils disent parfois qu'ils ont parfaitement conscience des circonstances mais qu'ils pensent devoir feindre de ne rien savoir pour ne pas perturber leurs parents encore davantage.

Dans un effort pour aider les enfants syriens et leurs parents à guérir et à trouver des mécanismes

positifs d'adaptation, le CVT met à disposition des services de santé mentale sous la forme de soins, individuels ou collectifs, de soutien psychologique et de physiothérapie dans ses centres de santé de zones urbaines d'Amman et de Zarqa en Jordanie. Le CVT organise également un service d'aide sociale et d'éducation psychologique destiné aux parents et visant à les aider à apporter les réponses les plus courantes aux traumatismes et au stress soufferts par leurs enfants.

L'un des objectifs principaux est de favoriser un changement dans la perception de soi, pour passer d'une image de victime à celle d'un survivant actif capable d'exercer une influence positive sur les autres à partir de son propre vécu. Grâce aux soins dispensés par le CVT, les personnes qui ont survécu à des tortures et à des atrocités dues à la guerre réussissent à se rétablir psychologiquement et physiquement et à reprendre le contrôle de leur existence. Les patients présentent invariablement une amélioration tant au niveau des indicateurs relatifs au fonctionnement d'adaptation que de ceux marquant l'absence de symptômes, accompagnée d'une réduction des manifestations associées à la dépression et à l'anxiété. Le personnel soignant mène des évaluations de fonctionnement et mesure les symptômes à l'admission et après 3, 6, 9 et 12 mois suivant l'achèvement des soins. Des résultats similaires ont également été constatés concernant les indicateurs de douleur physique. Lorsque les résultats de fin de traitement et d'admission sont comparés, on observe qu'une majorité écrasante de patients indiquent une diminution de la douleur ou une diminution des effets de la douleur au cours de leurs activités quotidiennes.

Parallèlement, d'autres groupes se concentrent sur le renforcement des capacités d'adaptation nécessaires pour négocier les difficultés les plus communes de la vie dans un contexte de réfugiés et les complications liées aux dynamiques familiales. La sécurité et une relation bienveillante et empathique sont les éléments fondateurs qui permettent par la suite d'explorer les expériences traumatisantes et les émotions qui y sont associées (comme par exemple, la peur, la honte, la culpabilité, le sentiment de perte et la tristesse), et de parvenir à une reconnexion avec soi-même, les autres et la vie.

Leah James lames@cvt.org, Annie Sovcik asovcik@cvt.org et Reem Abbasi rabbasi@cvt.org travaillent pour le Centre pour les victimes de torture (CVT). www.cvt.org Ferdinand Garoff ferdinand.garoff@gmail.com a travaillé comme psychothérapeute formateur avec le CVT en Jordanie.

1. International Medical Corps, Organisation Mondiale de la Santé, Ministère jordanien de la Santé et EMPHNET (juillet 2013) *Assessment of Mental Health and Psychosocial Needs of Displaced Syrians in Jordan*. <http://tinyurl.com/MHPSS-syrians-in-jordan-2013>

2. Le consentement éclairé de cette personne a été obtenu afin de pouvoir utiliser son récit et figure dans son dossier au Centre pour les victimes de torture (CVT).

Ce qui se passe réellement : le déplacement interne en Syrie

Erin Mooney

Alors que les PDI représentent actuellement les deux tiers des personnes déplacées par le conflit, les expériences réelles du déplacement en Syrie méritent une plus grande attention.

Sur les 9,5 millions de personnes qui à cette date ont été forcées de fuir le conflit en Syrie, les deux tiers, un nombre effarant de 6,45 millions – sont déplacés à l'intérieur même du pays¹. La Syrie est en effet devenue le pays dans le monde qui compte le plus grand nombre de PDI, et beaucoup d'entre eux ont été déracinés à plusieurs reprises. De nouveaux déplacements se poursuivent ; toutes les minutes une famille s'enfuit ce qui représente en moyenne 9500 personnes chaque jour². Au moins la moitié de ces déplacés sont des enfants.

La Commission d'enquête internationale indépendante du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies détaille les « attaques généralisées sur les civils » citant : des meurtres, des exécutions sommaires, des massacres, des arrestations de civils y compris d'enfants, des actes de torture systématique, des viols et d'autres sévices sexuels, des recrutements d'enfants et leur utilisation dans les hostilités, des disparitions forcées, des prises d'otages, le recours à des tireurs embusqués, à des armes chimiques à l'encontre des civils ainsi que des attaques ciblant des hôpitaux, des personnels médicaux et des journalistes – tout cela commis en toute impunité tant par les forces gouvernementales que par les groupes armés non étatiques³. Il n'est donc pas surprenant que de nombreux civils en soient réduits à fuir au péril de leur vie.

La Commission parle en outre de « déplacements arbitraires à grande échelle » directement causés par des « bombardements aériens et pilonnages aveugles et disproportionnés » de zones habitées

par des civils qui viennent s'ajouter au fait que les parties au conflit violent leurs obligations en vertu du droit international humanitaire de prendre toutes les mesures possibles afin de protéger et porter assistance aux populations civiles déplacées et de veiller à ce que les familles ne soient pas séparées. La Commission a également documenté le caractère délibéré de déplacements imposés par des factions armées non-étatiques qui lancent des ultimatums publics à certains groupes ethniques parmi la population civile en leur enjoignant de partir sous peine d'être immédiatement attaqués qui constituent des crimes de guerre ; dans plusieurs de ces cas, des civils en fuite ont ensuite été enlevés à des postes de contrôle, et leurs biens pillés ou incendiés.

La fuite en soi peut être également pleine de risques du fait des attaques et des mauvais traitements qui se poursuivent sur la route. Obtenir un accès sûr à de la nourriture, de l'eau, des abris, des soins médicaux et autres biens essentiels est une lutte quotidienne. Par exemple, moins de 3 % des PDI trouvent à s'héberger dans des centres collectifs officiels mis en place par le gouvernement. Le reste d'entre eux vivent avec des familles hôtes ou dans des logements privés aussi longtemps que leurs ressources le leur permettent, ou encore dans des camps de fortune ou des installations informelles et isolées dans lesquelles règne l'insécurité.

Pendant ce temps, la guerre de siège – une tactique utilisée par les parties au conflit quel que soit leur bord – signifie que de nombreux civils (241 000 à

septembre 2014

l'heure actuelle) se trouvent littéralement pris au piège dans leurs communautés, coupés de toute assistance et incapables de fuir. En effet, les PDI font partie d'un groupe encore plus important de 10,8 millions de personnes qui ont besoin d'assistance humanitaire à l'intérieur du pays de toute urgence.

Environ 4,6 millions de personnes nécessitant de l'aide à l'intérieur de la Syrie se trouvent dans des zones que les Nations Unies qualifient de « difficiles à atteindre » par les acteurs humanitaires. Plus de 50 travailleurs humanitaires ont été tués depuis le début du conflit, et notamment 36 membres du Croissant Rouge arabe syrien. En plus des risques de sécurité, l'aide humanitaire est soumise à une série d'obstacles bureaucratiques et administratifs pesants en termes d'autorisation qui se traduisent par des retards conséquents. Une fois en route, les convois peuvent se trouver confrontés à une obstruction pure et simple de la part des différentes factions participant au conflit. Le Coordinateur des secours d'urgence des Nations Unies a indiqué, par exemple, que ce n'est qu'après presque deux ans et plus de 20 demandes répétées que de la nourriture et des soins médicaux ont pu être apportés en juillet 2014 à 24 000 personnes vivant dans la ville assiégée de Madamyiet El-Sham dans la zone rurale de Damas ; ces personnes n'avaient reçu aucune assistance depuis octobre 2012. En juillet 2014, le Programme alimentaire mondial (PAM) a réussi à atteindre une communauté de 10 000 personnes ayant désespérément besoin d'aide à Dar'a qui n'avait reçu aucune aide extérieure depuis le début du conflit en mars 2011. Les convois humanitaires transfrontaliers qui auraient permis l'acheminement plus direct des secours vers des personnes dans le besoin sont restés interdits jusqu'à mi-juillet de cette année. De même, de nombreuses demandes d'accès de la Commission d'enquête et de plusieurs autres experts des droits de l'homme des Nations Unies sont encore en suspens.

Malgré les contraintes, l'aide parvient à destination chaque fois que possible. Chaque mois, par exemple, le PAM vise à remettre de la nourriture à 3,7 millions de personnes dans des zones contrôlées par le gouvernement ou par l'opposition. En juillet 2014 des médicaments, des vaccins et d'autres fournitures médicales répondant à des besoins urgents ont été distribués à plus d'un demi-million de personnes par l'Organisation mondiale de la Santé, alors que l'UNICEF s'occupait de fournir un accès à l'eau potable à 16,5 millions de personnes.

Le financement reste particulièrement difficile ; sur les 2,28 milliards de \$ US demandés pour mettre en œuvre le Plan 2014 d'aide humanitaire pour la

Syrie, fin août seuls 30 % des fonds nécessaires avaient été reçus. Certains secteurs particulièrement critiques, notamment la protection, l'hébergement et l'éducation ne sont financés qu'à moins de 15 %.

On estime actuellement à 9,45 millions – presque la moitié de la population syrienne d'avant le conflit – le nombre de personnes qui ont été forcées de fuir à l'intérieur ou à l'extérieur de la Syrie et tant que le conflit n'aura pas pris fin, il ne sera pas possible d'éviter que ce chiffre continue d'augmenter. La dimension interne de cette crise de déplacement est particulièrement significative et elle risque de le devenir encore plus parce qu'il devient de plus en plus difficile, particulièrement pour les réfugiés palestiniens de Syrie, de traverser la frontière et de rester dans certains pays voisins : depuis janvier 2013⁴, par exemple, plus de 100 personnes ont été expulsées de Jordanie et renvoyées en Syrie, en plein conflit. De plus, la plupart des quelque 3 millions de réfugiés qui ont cherché asile dans d'autres pays s'étaient d'abord déplacés à l'intérieur du pays sur leur trajet pour franchir une frontière. Pour les personnes forcées de fuir, le déplacement interne et celui à l'extérieur du pays ne sont souvent que des aspects interconnectés d'une seule et même réalité. Alors que la communauté internationale, les médias et aussi les chercheurs ont accordé davantage d'attention à la dimension extérieure, plus visible et tout à fait tragique de la crise des réfugiés (à l'heure actuelle la plus importante dans le monde) il n'en reste pas moins que deux fois plus de personnes, au moins, sont déplacées à l'intérieur même de la Syrie où leur existence et celle d'autres civils reste des plus périlleuses. Pour apporter une réponse efficace à la « crise du déplacement en Syrie » il est impératif d'adopter une approche globale qui permette d'assurer la protection des personnes des deux côtés de la frontière.

Erin Mooney erin.d.mooney@gmail.com est Haut conseiller en matière de protection pour ProCap et elle a été détachée en Syrie en 2013. Elle fait partie des Conseillers internationaux de RMF.

1. Sauf indication contraire, tous les chiffres proviennent des Nations Unies au 31 août 2014. Pour des chiffres et des analyses régulièrement actualisés concernant la situation humanitaire en Syrie, voir : www.unocha.org/syria
2. Observatoire des situations de déplacement interne (IDMC), 14 mai 2014. <http://tinyurl.com/IDMC-Syria-every-60-seconds>
3. La Commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne a été établie par le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies en août 2011. Voir son 7^e rapport du 12 février 2014, et son 8^e rapport du 27 août 2014, sur : <http://tinyurl.com/OHCHR-SyriaCommission>
4. Human Rights Watch www.hrw.org/news/2014/08/07/jordan-palestinians-escaping-syria-turned-away

Comment la crise transforme le rôle des femmes en Syrie

Zerene Haddad

Le rôle des femmes en tant que bénéficiaires mais aussi distributrices de l'aide s'est non seulement révélé crucial pour la mise en œuvre de l'assistance humanitaire, mais il témoigne également de l'apparition d'une nouvelle dynamique sociale en conséquence des bouleversements occasionnés par la guerre.

L'une des préoccupations les plus durables en Syrie concerne la faible présence physique d'ONG internationales à l'intérieur du pays. C'est notamment pour cette raison que les organisations locales et les réseaux de civils ont pris en main une grande partie de la réponse humanitaire face au conflit syrien. Par pure nécessité, les Syriennes ont commencé à participer activement à cette réponse et, par la-même, à se métamorphoser en agents du changement.

« [Avant,] nos vies étaient prévisibles. Nous connaissions toutes le début, le milieu et la fin de notre histoire. Puis ce conflit est arrivé, et il a tout chamboulé. Je ne pourrais plus retourner en arrière et faire ce que je faisais avant ; je ne pourrais plus jamais être aussi docile et ordinaire », confie une traductrice et maîtresse de conférences d'anglais de 40 ans, aujourd'hui responsable de la distribution de l'aide d'urgence dont bénéficient jusqu'à 10 000 familles par mois à Alep. « Aujourd'hui je connais Alep et ses habitants comme jamais auparavant. Cette interaction forcée avec des personnes que je n'aurais sinon jamais rencontrées a complètement changé ma vision. »

Dans les zones assiégées, les femmes prennent aussi régulièrement des risques pour aider à faire passer illégalement des médicaments ou des denrées alimentaires par les points de contrôle, puisqu'il arrive qu'elles ne se fassent pas fouiller par les autorités. En revanche, si elles se sont font prendre en flagrant délit, la punition est sévère. Dans ce type de situation, les femmes sont devenues un maillon vital de la chaîne d'approvisionnement, crucial à la survie des autres civils.

La grande majorité des 9 millions de Syriens dans le besoin sont des personnes déplacées, et les femmes de ces familles déplacées de l'intérieur sont parvenues à renverser totalement les rôles traditionnels au sein de la structure familiale comme de la structure communautaire. Les femmes issues des communautés les plus pauvres, qui étaient plus ou moins confinées à leur rôle à l'intérieur du foyer, sont aujourd'hui souvent les seules adultes valides du ménage, et il ne reste

qu'elles pour survenir à leurs propres besoins, à ceux de leurs enfants et à ceux des personnes âgées de leur famille. Quant aux femmes issues des zones rurales qui dépendaient de l'agriculture de subsistance, leur déplacement en milieu urbain les a non seulement dépossédées de leurs moyens de subsistance quotidiens mais, qui plus est, elles se sont retrouvées dans un contexte entièrement nouveau où leurs compétences ne suffisaient pas pour garantir leur survie. Les femmes participent aujourd'hui à des activités desquelles elles avaient toujours été absentes, et on observe une forte demande pour des projets de survie en vue de fournir une source de revenus alternative aux femmes utilisant les compétences dont elles disposent déjà.

En Syrie, de nombreux enfants ne vont plus à l'école depuis deux ou trois ans. Des formations basées sur un modèle « de mère à enfant » sont fournies aux mères pour leur apprendre des techniques visant à encourager leurs enfants à apprendre même s'ils restent le plus souvent à la maison. Un grand nombre de femmes issues des communautés rurales ou à faible revenu sont illettrées ou n'ont suivi qu'une éducation primaire ; elles tirent donc avantage du soutien éducatif proposé aux femmes en réponse à la crise. Et en permettant aux mères d'améliorer leur maîtrise de la lecture et de l'écriture et de participer activement à l'éducation de leurs enfants, ces derniers peuvent poursuivre leur développement malgré l'absence de toute autre structure d'apprentissage.

Chez ces femmes, le manque d'instruction s'étend au-delà de l'illettrisme en termes de lecture et d'écriture. Elles ne connaissent pas les mesures de précaution hygiéniques et sanitaires élémentaires à prendre lorsque les conditions de vie sont misérables, mesures pourtant cruciales pour préserver la bonne santé de leurs enfants et la leur. Avant l'intensification des conflits, ces femmes pouvaient compter sur un système de santé gratuit et largement accessible. Malheureusement, suite au quasi effondrement du secteur de la santé en Syrie, ce lien vital est aujourd'hui absent de leur vie. Les organisations locales tentent de

septembre 2014

comblent cette carence en fournissant des services directs dans des cliniques ou des établissements médicaux, et aussi en veillant à ce que les femmes soient sensibilisées au sujet des pratiques hygiéniques élémentaires, des risques éventuels pour elles-mêmes ou leur famille et de l'assistance médicale professionnelle à leur disposition.

Bien que l'évolution des événements ait entraîné une évolution des rôles sexués dans la société, le changement n'a pas été total. Dans les zones tombées sous le contrôle des forces conservatrices, les femmes ont subi une restriction de leur indépendance.

À part quelques exceptions, les femmes n'ont généralement pas pris les armes pour participer au conflit, et pourtant ce sont elles qui ont subi

les plus lourdes répercussions de la guerre sur le plan physique, psychologique et matériel. On ne peut nier l'importance du rôle de ces femmes qui résistent à la logique de la guerre qui menace à présent d'engloutir la Syrie. Les femmes ayant pris part d'une manière ou d'une autre aux efforts humanitaires devraient pouvoir participer activement à toute réactivation éventuelle du processus de paix. Elles se distinguent par leur engagement à survivre à la guerre d'une manière non violente, ce qui en fait les défenseuses d'une société inclusive.

Zerene Haddad zerene.haddad@jrs.net est assistante régionale de plaidoyer et de communication pour le Service jésuite des réfugiés au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. www.jrsmena.org

La protection des réfugiés syriens en Europe – Note d'orientation du RSC, septembre 2014

Ce rapport analyse la réponse des pays européens face à la crise des réfugiés dans la région syrienne. Ses auteurs, Cynthia Orchard et Andy Miller, font la synthèse de la réaction européenne en général, donnent un résumé concis des réponses d'une sélection de pays (Allemagne, Suède, Norvège, Bulgarie, Grèce et Italie) et analysent de manière plus approfondie le cas du Royaume-Uni.

Bien qu'ils saluent les efforts humanitaires pour venir en aide aux réfugiés ainsi que les efforts de réinstallation en cours, les auteurs estiment que l'objectif premier de la réponse européenne, qui consiste à contenir la crise dans les pays voisins de la Syrie et à renforcer les

frontières européennes, n'est pas soutenable. Ce rapport recommande aux pays européens de mettre en place un plan d'action global pour les réfugiés présents dans les pays voisins de la Syrie, bâti autour de trois composantes principales : la mise en place d'un régime régional de protection temporaire, les efforts de réinstallation et la création d'autres recours juridiques pour accéder aux pays européens.

Disponible en ligne sur <http://tinyurl.com/RSC-Syria-PolicyBriefing-2014>

Rapport disponible uniquement en anglais.

Merci à tous nos donateurs pour l'année 2013-14

RMF dépend entièrement de financements extérieurs et nous sommes très reconnaissants de votre soutien financier et de votre collaboration pleine d'enthousiasme.

Arcus Foundation • Regional Development and Protection Programme • Danish Refugee Council • ISIM, Georgetown University • Lex Justi • Luxembourg Ministry of Foreign Affairs • John D and Catherine T MacArthur Foundation • Mohammed Abu-Risha • Norwegian Ministry of Foreign Affairs • Norwegian Refugee Council/Internal Displacement Monitoring Centre • Oak Foundation • Open Society Justice Initiative • Oxfam • Refugees International • Swiss Agency for Development and Cooperation/Swiss Cooperation Office - Afghanistan • Swiss Federal Department of Foreign Affairs • UNDP Evaluation Office • UN-Habitat • UNHCR • UNOCHA • US Dept of State's Bureau of Population, Refugees, and Migration • Women's Refugee Commission

Merci également aux lecteurs individuels qui ont effectué des donations en utilisant notre site de dons en ligne <http://tinyurl.com/RMF-don-en-ligne> pour soutenir la production et la diffusion de la Revue.

Conseil consultatif international de RMF

Quoique l'affiliation institutionnelle des membres figurent ci-dessous, ils sont membres du Conseil à titre personnel et ne représentent pas forcément leur institution.

Lina Abirafeh

UN Rapid Response Team

Guido Ambroso

UNHCR

Nina M Birkeland

Norwegian Refugee Council

Dawn Chatty

Refugee Studies Centre

Jeff Crisp

Refugees International

Mark Cutts

OCHA

Eva Espinar

University of Alicante

Elena Fiddian-Qasmiyeh

Refugee Studies Centre

Rachel Hastie

Oxfam GB

Lucy Kiama

Refugee Consortium of Kenya

Khalid Koser

Geneva Centre for Security Policy

Erin Mooney

ProCap

Kathrine Starup

Danish Refugee Council

Richard Williams

Independent consultant

La mobilité comme solution

Lucas Oesch

Les organisations internationales, les O.N.G. et même les chercheurs tendent à qualifier de « réfugiés » tous les Syriens qui se trouvent dorénavant dans les pays voisins. Bien que ce terme puisse refléter la catégorie administrative des personnes enregistrées auprès de l'UNHCR, il ne permet pas de représenter le vaste éventail de leurs situations. Toutes les personnes qui se sont rendues dans les pays voisins de la Syrie ne sont pas enregistrées, et toutes ne se considèrent pas non plus comme des réfugiés.

De plus, certains de ces « migrants de crise » circulent, en fait, entre la Syrie et les pays voisins. Cela leur permet de maintenir une certaine distance entre eux-mêmes et la situation de violence dans leur pays et, parallèlement, de poursuivre d'autres objectifs économiques, culturels ou éducatifs.

Les « solutions durables » proposées traditionnellement aux migrants forcés conviennent difficilement aux stratégies de mobilité adoptées par ces personnes. Ces stratégies impliquent que ces personnes puissent continuer de circuler entre plusieurs lieux, y compris leur pays d'origine. La classe moyenne urbaine syrienne illustre très bien ce point : un certain nombre de ses membres se déplace entre Damas et Beyrouth, où l'on peut rencontrer une population syrienne importante.

Aux côtés des travailleurs migrants et d'une certaine élite, se rendant tous depuis longtemps dans la capitale libanaise, on trouve dorénavant des membres de la classe moyenne urbaine syrienne ; peu d'entre eux y étaient présents avant la crise, et sans la crise, ils n'y résideraient pas aujourd'hui. Alors que l'une de leurs motivations est d'éviter

les combats, ils considèrent aussi le déplacement comme un moyen de poursuivre des activités qui ne sont plus soutenables en Syrie seulement.

Certains d'entre eux ont suivi leur environnement professionnel : les enseignants ont suivi leurs étudiants, les acteurs les rôles proposés et les artistes leur public, etc. D'autres ont établi des petits établissements commerciaux ou des filiales de l'établissement qu'ils possèdent à Damas. Ils n'ont pas « quitté » Damas pour Beyrouth : ils « circulent », en maintenant certaines de leurs activités en Syrie, que cela inclue ou non leur maison familiale. Pour certains de ces migrants, ces déplacements ne sont pas un nouveau phénomène mais simplement l'extension de leurs mouvements d'avant la crise, qui pouvaient s'étendre d'une région de la Syrie à une autre.

Même si la proportion de ces personnes parmi les Syriens actuellement établis à Beyrouth reste assez peu nombreuse, elle représente tout de même un phénomène important et souvent non reconnu. Une « vie mobile et multi-locale » devrait être considérée comme une possibilité parmi les options envisagées pour les migrants forcés syriens. À ce jour, le Liban a adopté une politique de porte ouverte relativement souple qui permet cette possibilité, alors que d'autres pays ont érigé des barrières entravant de tels mouvements.

Lucas Oesch lucas.oesch@graduateinstitute.ch est chercheur post-doctoral du Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS) basé au sein du Groupe de recherches et d'études sur la Méditerranée et le Moyen-Orient (GREMMO) de Lyon. www.gremmo.mom.fr



Wissam Al Jazairy